



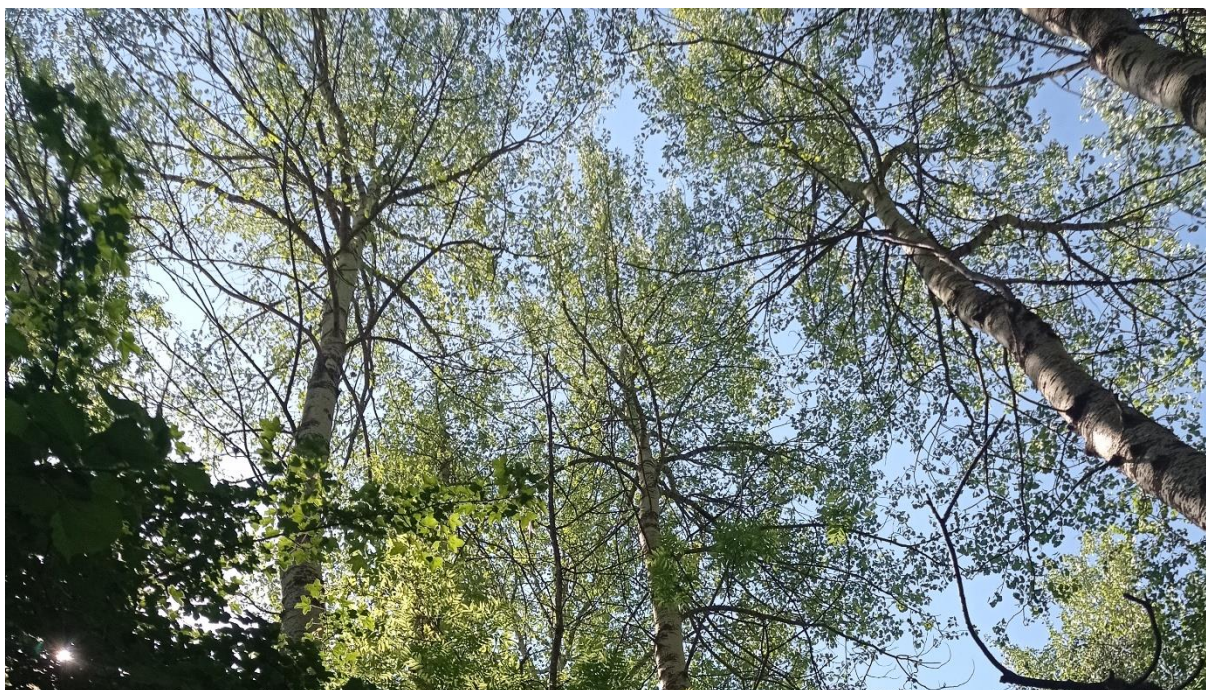
## Etat initial écologique – dossier minute

### Dossier de demande d'examen au cas par cas

#### Projet de construction d'une unité de production de la coopérative laitière de l'Ubaye avec point de vente

Saint-Pons (04)

Juin 2026



*Peupliers blancs en partie nord de la zone d'étude (source : MONTECO, juin 2026)*



MONTECO

90, chemin du réservoir

04 260 Allos

Commanditaire : Coopérative laitière de la vallée de l'Ubaye

Rédaction et terrain :

Caroline Guignier - MONTECO : Expertise flore, habitats

Charlin Lassalle – MONTECO : Expertise avifaune et faune vertébrée

Océane Vellot et Yoan Braud – ENTOMIA : Expertise invertébrés



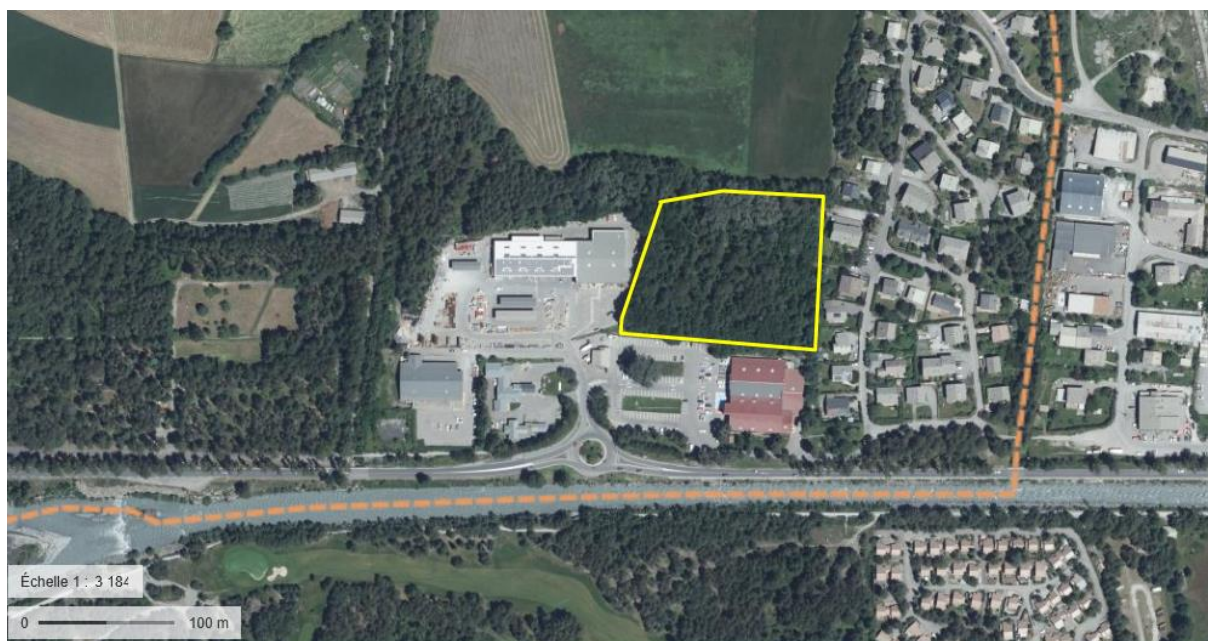
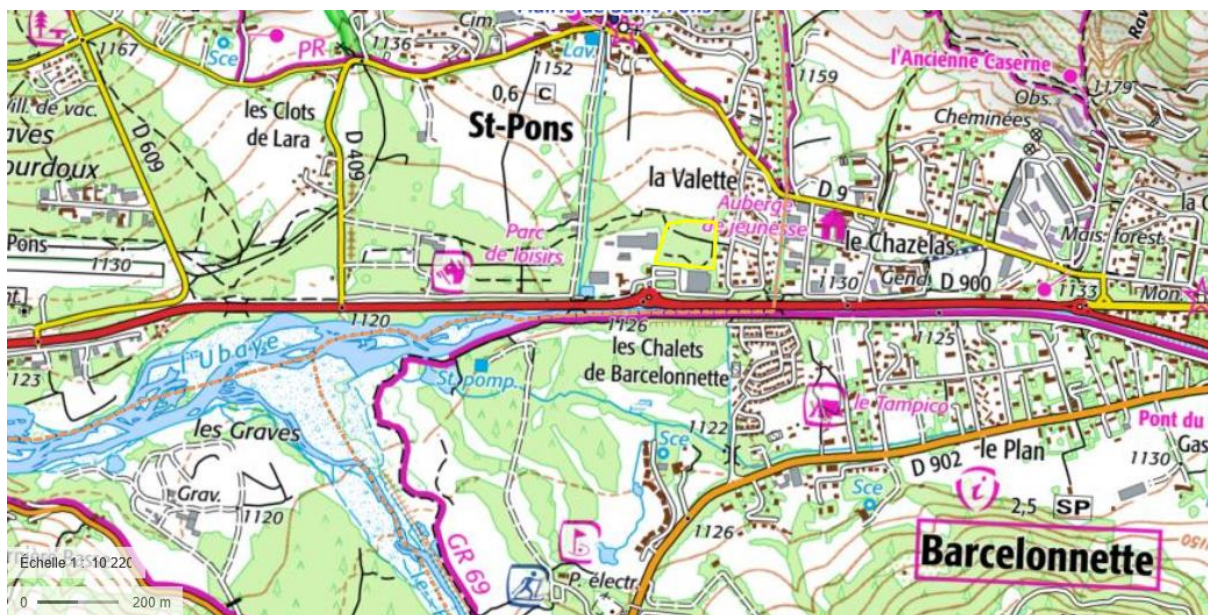
## SOMMAIRE

|     |                                                                                |    |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1   | Contexte .....                                                                 | 4  |
| 2   | Description et objectifs du projet.....                                        | 5  |
| 2.1 | Objectif des travaux .....                                                     | 5  |
| 2.2 | Intervenants .....                                                             | 7  |
| 2.3 | Projet .....                                                                   | 7  |
| 2.4 | Intégration au paysage.....                                                    | 10 |
| 3   | Etat initial écologique.....                                                   | 13 |
| 3.1 | Zonages d'intérêt écologique, de connaissances et réglementaires .....         | 13 |
| 3.2 | Flore et habitats naturels .....                                               | 28 |
| 3.3 | Espèces floristiques à enjeux de conservation.....                             | 33 |
| 3.4 | Espèces végétales exotiques envahissantes .....                                | 33 |
| 3.5 | Synthèse des enjeux pour la flore et les habitats naturels .....               | 33 |
| 3.6 | Faune .....                                                                    | 34 |
| 3.7 | Fonctionnalités écologiques.....                                               | 45 |
| 4   | Synthèse des enjeux écologiques.....                                           | 47 |
| 5   | Mesures mises en place en faveur de l'environnement .....                      | 50 |
| 6   | Evaluation des effets résiduels (avec application des mesures) .....           | 52 |
| 7   | Synthèse et conclusion quant aux effets du projet.....                         | 54 |
| 8   | Méthodologie .....                                                             | 55 |
| 8.1 | Recherche bibliographique et préparation de terrain .....                      | 55 |
| 8.2 | Définition de la zone d'étude .....                                            | 55 |
| 8.3 | Inventaires de terrain.....                                                    | 55 |
| 8.4 | Evaluation des enjeux.....                                                     | 58 |
|     | ANNEXE 1 – Liste des espèces végétales inventoriées sur la zone d'étude.....   | 60 |
|     | ANNEXE 2 – Liste des espèces invertébrés inventoriées sur la zone d'étude..... | 61 |

# 1 Contexte

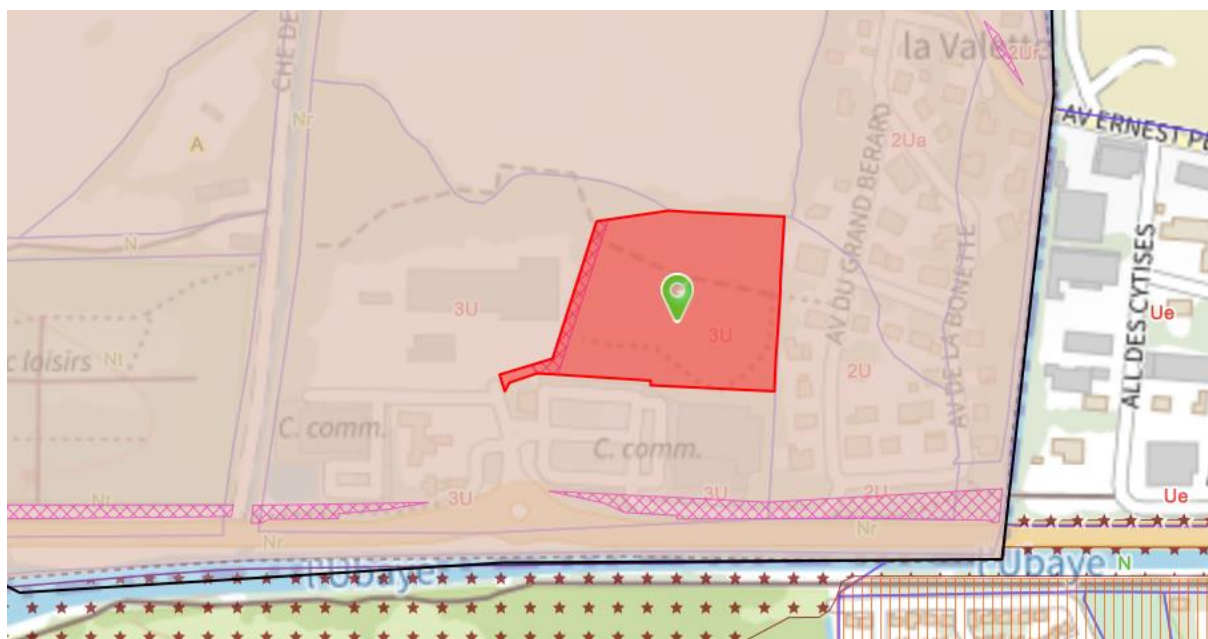
Ce rapport intervient dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas, conformément à la loi du 12 juillet 2010, pour un projet de construction d'une future unité de production dans le cadre de la restructuration et du développement de la coopérative laitière de la Vallée de l'Ubaye.

La zone d'étude concerne ainsi la commune de Saint-Pons (04), au niveau de la zone commerciale de Saint-Pons (La Valette), à une altitude moyenne de 1125 m.



Carte 1 : Localisation de la zone d'étude (en jaune)

La parcelle concernée est classée en zone 3U au PLU de Saint-Pons (approuvé le 2 mars 2012 et dont la dernière procédure a été approuvée le 14/01/2022).



*Parcelle concernée par le projet dans le cadre du zonage du PLU de la commune de Saint-Pons. Important : l'ensemble de la parcelle ne sera pas, suite aux mesures d'évitement notamment, concerné par l'emprise projet.*

On note également en bordure ouest une prescription emplacement réservé pour « le prolongement d'une voie dans la zone commerciale ».

L'ensemble du boisement dans lequel s'inscrit la parcelle est concerné par le zonage 3U (zone urbaine à vocation essentiellement d'activités économiques).

Ainsi, le projet s'insère dans une zone commerciale existante.

## 2 Description et objectifs du projet

### 2.1 OBJECTIF DES TRAVAUX

Les travaux ont pour objectif la construction d'un bâtiment agro-industriel, correspondant à une fromagerie, en simple rez-de-chaussée sans niveau de sous-sol, d'une surface de 1967 m<sup>2</sup>. La nouvelle fromagerie sera capable d'accueillir 4,5 millions de litres de lait. Une cave de 800 m<sup>2</sup> permettra d'affiner les fromages sur place, et un magasin de vente sera également sur site.

L'objectif premier du projet de la Coopérative Laitière de la Vallée de l'Ubaye est de regrouper la production sur 2 sites au lieu de 3 (site actuel de La Bréole et site de Saint-Pons).

Il s'agit de permettre à l'entreprise de continuer de croître en termes de volume et de chiffre d'affaires. Cette croissance est inenvisageable dans les conditions actuelles.

Le projet va demander certains travaux dont :

- Défrichage,
- Terrassement avec réseaux.



## 2.2 INTERVENANTS

Maître de l'ouvrage : Coopérative laitière de la vallée de l'Ubaye

Bureau d'études technique projet : Artica – Atelier d'études architecturales – 86, rue des Arènes – BP50286 – 39103 DOLE CEDEX

## 2.3 PROJET

### 2.3.1 COUT ESTIMATIF

Le cout estimatif de la construction du bâtiment est de 5 149 500 €. Ce coût comprend : le terrassement pour la voirie et les réseaux divers, le gros œuvre, la charpente métallique, la couverture panneau sandwich, le bardage métallique, la métallerie, les portes industrielles et l'équipement de quai, les portes rapides, l'isolation thermique industrielle, le carrelage, les sols industriels et le dallage, les sanitaires, plomberie, ventilation et air comprimé, l'électricité, le traitement d'aire de l'atelier, la production de froid, et les honoraires de maîtrise d'œuvre.

### 2.3.2 TERRASSEMENTS

Compte tenu de la topographie du site plane et de la configuration du projet, les terrassements induits seront en déblai limité au fond de fouille. Par ailleurs, la part de remblais devrait dépasser celle de déblais. Le projet s'adaptera au maximum au terrain existant.

### 2.3.3 IMPLANTATION

Le projet sera implanté en respectant les prescriptions du PLU de la commune de Saint-Pons.

Ainsi un recul de minimum 5m par rapport aux limites séparatives sera respecté.

L'orientation du bâtiment sera effectuée parallèlement à la limite de propriété située au sud. Ceci permettant la circulation sur le pourtour du site.

Le projet sera implanté à la cote 1126,05NGF, conformément aux prescriptions du PPRN qui imposent une implantation située à +0,50 m par rapport au niveau de la CD900, relevé à 1124,40NGF au droit du giratoire. Le niveau fini du bâtiment est donc à +0,65m du niveau de voirie de la CD900 (supérieur à 0,50m).

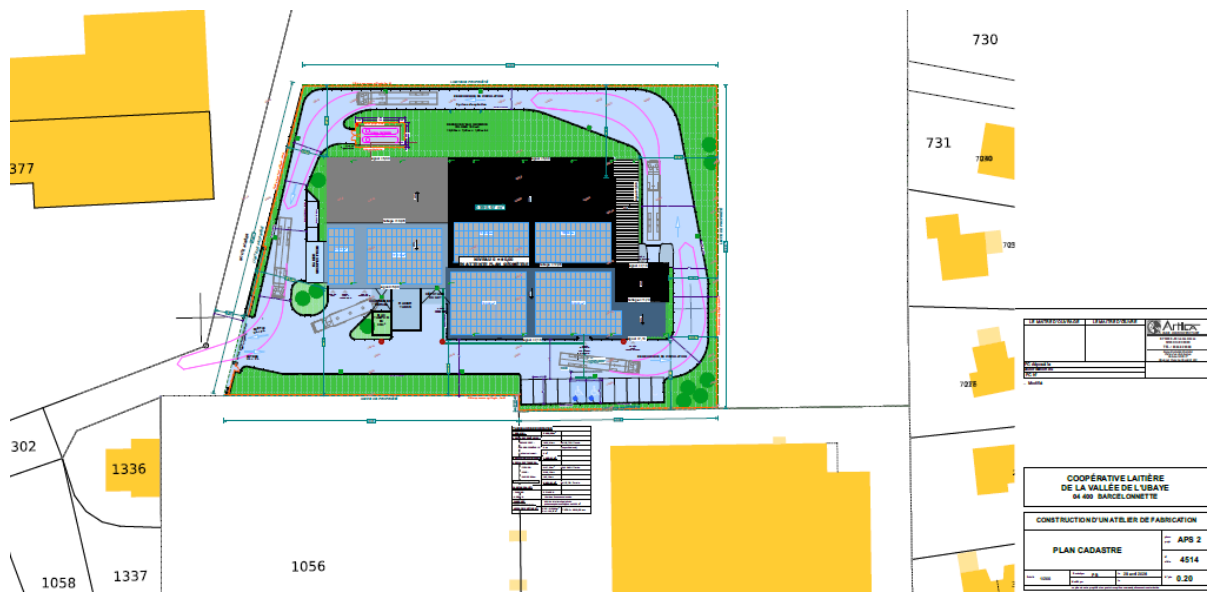


Figure 1 : plan du projet

### 2.3.4 CONSTRUCTION

Le projet sera de volumétrie simple, composé de 3 volumes (Zone fabrication, zone cave, et zone vente).

Les matériaux seront de type industriel avec du bardage en tôle pose verticale et horizontale, de teinte beige RAL 1019, ARCELOR Teinte BEIGE 4131 ou de teinte ocre, ARCELOR teinte SIENNA 4807.

Un bardage bois sera posé horizontalement. Il sera de teinte argile, type LIGNALPES OXYLAMES Mélèze faux claire-voie, profil diablo 26/135.

Les parements de pierres seront de type stone panel Sylvestre en gneiss clair.

L'ensemble des châssis et portes sera de teinte gris RAL 7022.

L'ensemble des toitures en pente sera traité en tôle ondatherm de 60mm, teinte gris terre d'ombre.

Les pans de toiture orientés au sud seront équipés de panneaux solaires.

Il n'est pas prévu de stockage extérieur sur l'ensemble du site.

Une clôture en panneaux rigide sera mise en œuvre sur le pourtour de la propriété. Cette clôture sera réalisée en panneaux grillagés de teinte RAL 7022. L'ensemble de la clôture sera uniforme avec une hauteur de 2 mètre. Le portail autoportant ainsi que le portillon seront également de teinte RAL 7022.



D'après la note de cadrage de réalisation des dossiers L214 CE relatifs à la rubrique 2.1.5.0 du département des Alpes-de-Haute-Provence un bassin de rétention des eaux pluviales sera réalisé sur le site de la fromagerie afin de réguler le rejet au réseau public.

D'après les données climatologiques météo France de 1991 -2020, la Hauteur quotidienne maximale de précipitations est de 81,4mm, soit 81,4 L / m<sup>2</sup> de surface étanche. Le volume minimum du bassin doit ainsi être de 81,4 L/m<sup>2</sup> x 4540 m<sup>2</sup> = 385 000 L soit 385 m<sup>3</sup> minimum.

Par ailleurs, la surface de terrain de la fromagerie est de 6000 m<sup>2</sup> et permet donc un débit de fuite autorisé de 20 L/s/hectare X 0,6 ha soit 12L/s maximum.

Les eaux pluviales de cour concernent une surface totale de 2315 m<sup>2</sup>. La totalité de l'eau pluviale des voiries du projet sera collectée et traitée par l'intermédiaire d'un débourbeur séparateur à hydrocarbures. Les eaux prétraitées seront ensuite acheminées dans le bassin de rétention EP.

La totalité des eaux de toiture sera collectée et rejetée dans le bassin de rétention.

Ainsi, le bassin de rétention des eaux pluviales accueillera l'ensemble des eaux de toiture et de voiries du site. Ce bassin de 420m<sup>3</sup>, sera réalisé en tuyaux enterrés type TUBAO de diamètre 3,00m. (6 Unités de 10ml). Ce bassin sera accessible à l'entretien et aux divers contrôles par des cheminées d'accès de diamètre 1,00m. L'ensemble des eaux pluviales sera régulé avant rejet au réseau public d'eaux pluviales, tout en respectant le débit de fuite imposé de 12L/s maxi.

#### 2.3.8 GESTION DU RISQUE INCENDIE

L'ensemble des eaux pluviales et des eaux usées du site pourra être acheminé dans un bassin de rétention incendie d'un volume de 210m<sup>3</sup> (à la demande du SDIS). Ce bassin de 210m<sup>3</sup>, sera réalisé en tuyaux enterrés type TUBAO de diamètre 3,00m (3 Unités de 10ml). Ce bassin sera accessible à l'entretien et aux divers contrôles par des cheminées d'accès de diamètre 1,00m.

Le réseau d'eaux pluviales et le réseau eaux usées, seront acheminés par l'intermédiaire des deux vannes d'arrêt incendie respectives.

En raison de l'absence de poteau incendie existant à proximité du projet, il est prévu au nord du site de la future fromagerie, la création d'une bache incendie en citerne souple d'un volume de 160m<sup>3</sup> avec 2 prises d'aspiration.

### 2.4 INTEGRATION AU PAYSAGE

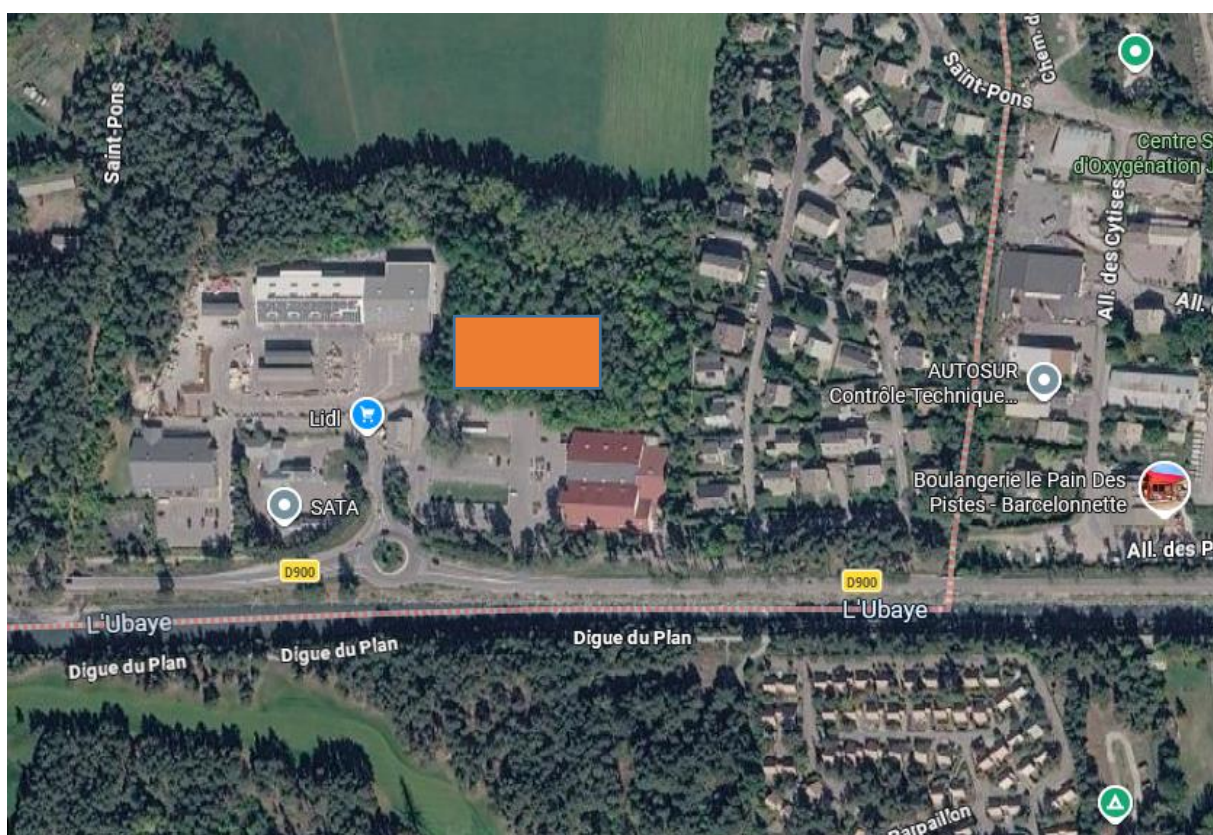
Le projet s'insère dans une zone d'activité existante, à proximité de bâtiments de type entrepôts / supermarchés, sur un terrain plat, dans un environnement plutôt boisé.

Aucun vis-à-vis ne sera perçu depuis le quartier d'habitation à l'est.

Depuis le rond point au niveau de la D900, le futur bâtiment est en partie masqué par un rideau d'arbres.

Le bâtiment est difficilement perceptible depuis l'environnement lointain étant donné sa localisation en vallée, en secteur plat et boisé.

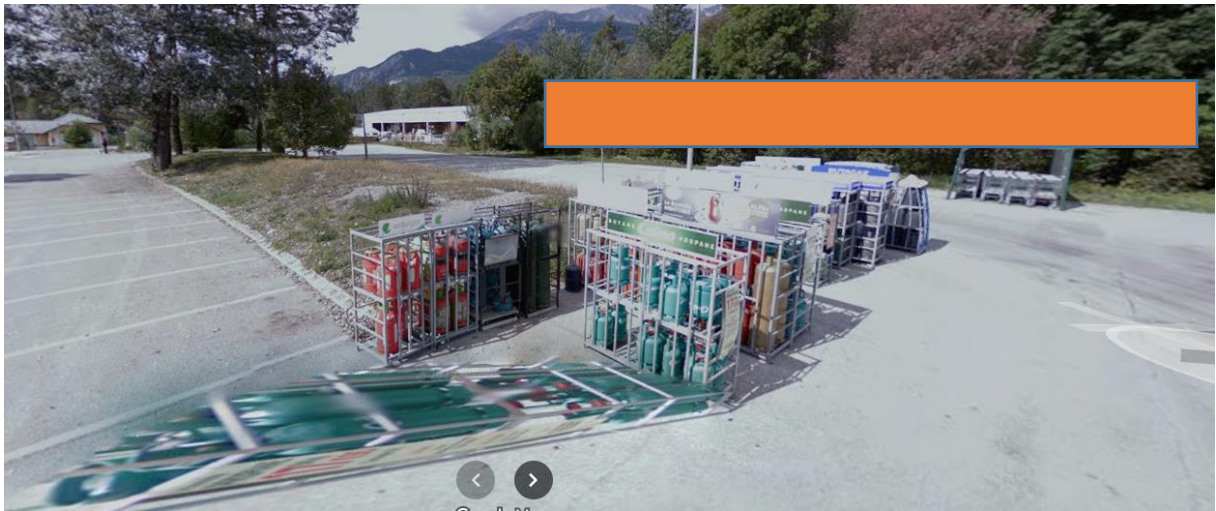
Les matériaux et couleurs utilisés pour les murs et les toitures facilitent son intégration, en zone commerciale de région de montagne.



Localisation du projet dans son environnement



Vue depuis l'ouest



*Vue depuis le sud, du parking du supermarché*



*Vue depuis le rond-point de la D900 au sud*

## 3 Etat initial écologique

### 3.1 ZONAGES D'INTERET ECOLOGIQUE, DE CONNAISSANCES ET REGLEMENTAIRES

#### 3.1.1 ZNIEFF



Les ZNIEFF ou zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristiques ne constituent pas des zonages réglementaires, mais sont représentées par des sites reconnus pour leurs fortes capacités biologiques et leur bon état de conservation. Ces secteurs du territoire sont particulièrement intéressants sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- Les ZNIEFF de type 2, qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe.

**Aucun zonage ZNIEFF n'est concerné directement par la zone d'étude. 4 ZNIEFF de type II et 2 ZNIEFF de type I se localisent à proximité.**

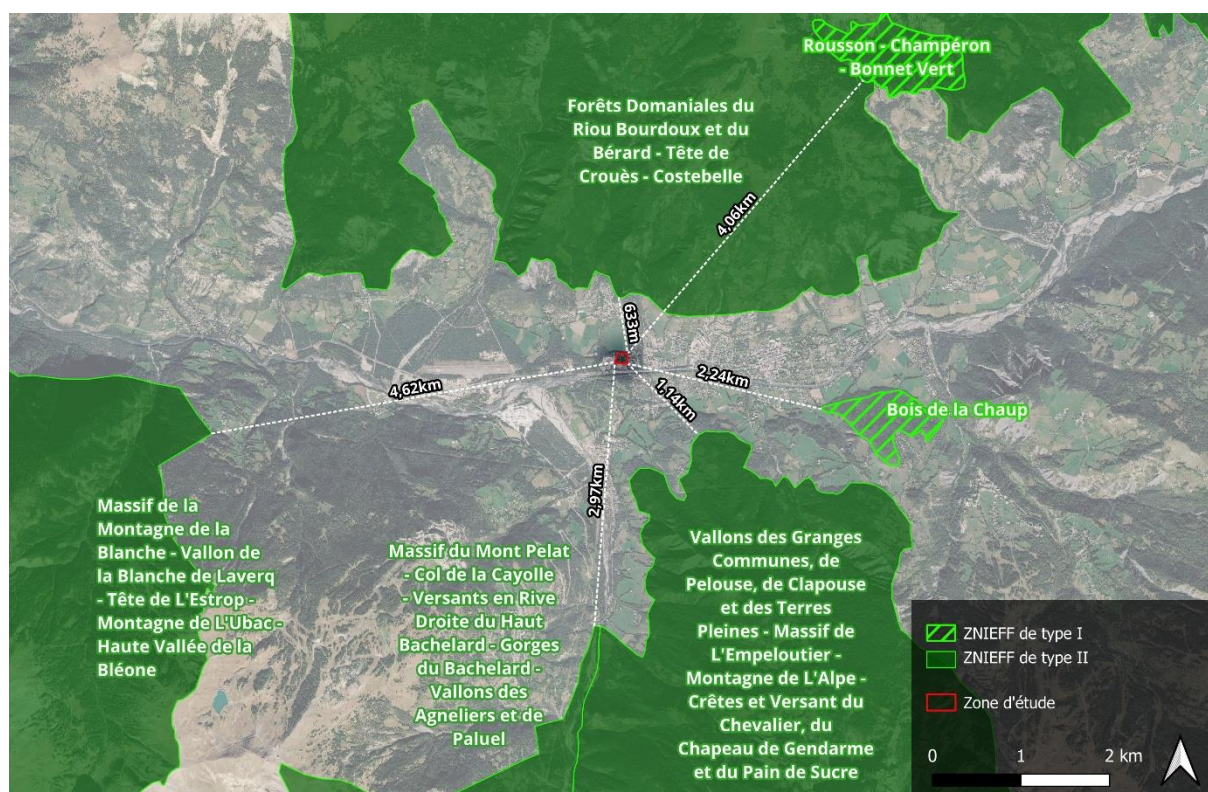
| Type     | Nom              | Distance au site | Intérêts faunistiques et floristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Lien avec la zone d'étude                                                                                                                                                                                                          |
|----------|------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ZNIEFF I | Bois de la Chaup | 2,24 km à l'est  | <p>Située dans la vallée de l'Ubaye, au sud-est de Barcelonnette, la ZNIEFF de type I « Bois de la Chaup » s'étend entre 1 153 et 1 402 m d'altitude. Soumise à un climat montagnard à influences continentales marquées, elle repose sur des terrains marno-calcaires recouverts de dépôts morainiques. La végétation est dominée par des pinèdes sylvestres intra-alpines, accompagnées de lisières forestières, de pelouses sèches et de formations arbustives de transition.</p> <p><b>Aucun habitat déterminant</b> n'est recensé sur le site. Deux habitats remarquables y sont toutefois présents : des pelouses semi-sèches à Sesslerie et des forêts steppiques intra-alpines à Pin sylvestre, toutes deux d'intérêt communautaire.</p> <p><b>Aucune espèce animale déterminante</b> ou patrimoniale n'est actuellement connue sur le site.</p> <p><b>La flore comprend 2 espèces végétales déterminantes</b> protégées au niveau national : le Sabot de Vénus et l'Inule variable. Une espèce végétale patrimoniale supplémentaire est également recensée : la Tulipe sylvestre. L'intérêt patrimonial de</p> | <p>Lien fonctionnel peu probable avec la zone d'étude (éloignement et rupture fonctionnelle liée à la ville de Barcelonnette). Les espèces floristiques remarquables de la ZNIEFF sont très peu probables sur la zone d'étude.</p> |

| Type      | Nom                                                                           | Distance au site       | Intérêts faunistiques et floristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Lien avec la zone d'étude                                                                  |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
|           |                                                                               |                        | la ZNIEFF repose principalement sur la présence de populations d'orchidées forestières remarquables, en particulier le Sabot de Vénus, qui constitue l'enjeu majeur de conservation du site.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                            |
|           | Rousson -<br>Champéron -<br>Bonnet Vert                                       | 4,06 Km<br>au nord-est | <p>La ZNIEFF est située sur la commune de Faucon-de-Barcelonnette, dans la vallée de l'Ubaye. Elle s'étend entre 1 697 et 2 073 m d'altitude dans un contexte montagnard à influences continentales marquées. Le site repose sur des formations d'éboulis et de terrains marno-calcaires. La végétation est principalement constituée de prairies et landes subalpines, de mélèzins et de pinèdes sylvestres.</p> <p>Le site comprend <b>1 habitat déterminant</b>, représenté par les pelouses arides des Alpes occidentales internes. Trois autres habitats remarquables y sont recensés, notamment des landes à Genévrier nain, des pelouses semi-sèches et des forêts steppiques intra-alpines. Ces milieux présentent une forte diversité floristique et entomologique.</p> <p><b>La faune comprend 1 espèce déterminante</b>, le Murin à oreilles échancrées, ainsi qu'1 autre espèce patrimoniale remarquable.</p> <p><b>La flore compte 2 espèces végétales déterminantes</b> : l'Astragale queue-de-renard des Alpes et le Dactylorhize couleur de sang.</p> <p>L'intérêt patrimonial du site repose principalement sur les populations d'espèces végétales d'affinités steppiques, en particulier l'Astragale queue-de-renard, qui constitue l'enjeu majeur de conservation et la principale motivation du classement de cette ZNIEFF.</p> | Lien fonctionnel limité (habitat d'intérêt de la ZNIEFF non présents sur la zone d'étude). |
| ZNIEFF II | Forêts domaniales du Riou Bourdoux et du Bérard - Tête de Crouès - Costebelle | 633m au nord           | <p>Située dans la vallée de l'Ubaye, entre 1 138 et 3 041 m d'altitude, elle est soumise à un climat montagnard marqué par de forts contrastes thermiques et un enneigement prolongé. La diversité du relief, de la géologie et des conditions écologiques a favorisé le développement d'une mosaïque de milieux comprenant forêts de mélèzes et de conifères, landes subalpines, prairies et pelouses alpines, zones humides d'altitude, éboulis et falaises rocheuses.</p> <p><b>2 habitats déterminants</b> sont recensés sur le site : les bas-marais à Carex frigida et les éboulis calcaires fins. De nombreux autres habitats remarquables sont également présents, notamment des bas-marais alcalins, des prairies de fauche de montagne, des pelouses alpines, des landes à Genévrier nain, des mélèzins-cembraies et des falaises calcaires.</p> <p><b>25 espèces végétales déterminantes</b> sont recensées sur le site, dont plusieurs bénéficient d'un statut de protection national ou régional. La richesse floristique</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Lien fonctionnel probable avec la zone d'étude.                                            |

| Type | Nom                                                                                                                                                                                                     | Distance au site  | Intérêts faunistiques et floristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Lien avec la zone d'étude                                    |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
|      |                                                                                                                                                                                                         |                   | <p>repose notamment sur la coexistence d'espèces alpines, steppiques et liées aux zones humides d'altitude.</p> <p>Ce site présente également un <b>intérêt faunistique élevé avec la présence de 31 espèces patrimoniales, dont 12 espèces déterminantes</b>, réparties au sein de groupes variés tels que les mammifères, oiseaux, reptiles et insectes.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                              |
|      | Vallons des granges communes, de pelouse, de Clapouse et des terres pleines - Massif de l'Empeloutier - Montagne de l'Alpe - Crêtes et versant du Chevalier, du Chapeau de Gendarme et du Pain de Sucre | 1,14Km au sud est | <p>Située dans la vallée de l'Ubaye, entre 1 155 et 2 862 m d'altitude, la ZNIEFF est soumise à un climat de haute montagne à influences intra-alpines.</p> <p>La diversité des conditions géologiques et topographiques a favorisé le développement de vastes forêts de mélèzes, de prairies et landes subalpines, de pelouses alpines, d'éboulis et de milieux rocheux. Le site se distingue également par la présence d'un complexe remarquable de zones humides d'altitude associant sources, torrents, lacs, tourbières et bas-marais.</p> <p><b>3 habitats déterminants</b> : les bas-marais à <i>Carex frigida</i>, les gazons riverains arctico-alpins et les éboulis calcaires fins.</p> <p><b>37 espèces végétales déterminantes</b> sont recensées sur le site, auxquelles s'ajoutent 10 espèces végétales patrimoniales remarquables. Cette richesse floristique est notamment liée à la présence de nombreux habitats humides, alpins et rocheux en bon état de conservation.</p> <p>Ce site présente également un intérêt faunistique très élevé avec la présence de <b>17 espèces animales déterminantes</b> et de nombreuses espèces patrimoniales associées. Cette richesse faunistique est liée à la diversité des milieux présents, allant des zones humides d'altitude aux pelouses alpines, landes subalpines, forêts montagnardes et milieux rocheux.</p> | Lien fonctionnel probable pour les espèces les plus mobiles. |
|      | Massif du Mont Pelat - Col de la Cayolle - Versants en rive droite du Haut Bachelard - Gorges du Bachelard - Vallons des Agneliers et de Paluel                                                         | 2,97Km au sud     | <p>Située entre les vallées de l'Ubaye et du Haut-Verdon, la ZNIEFF s'étend entre 1 193 et 3 028 m d'altitude. Soumise à un climat de haute montagne aux contrastes thermiques marqués et à un enneigement prolongé, elle présente une grande diversité de milieux naturels comprenant des forêts de mélèzes, des landes et prairies subalpines, des pelouses et rocaillies alpines, des éboulis ainsi qu'un vaste complexe de zones humides associant sources, torrents, lacs d'altitude, tourbières et bas-marais.</p> <p><b>4 habitats déterminants</b> sont recensés sur le site : les pelouses à Avoine et Sesslerie des Alpes méridionales, les bas-marais à <i>Carex frigida</i>, les gazons riverains arctico-alpins et les éboulis calcaires fins.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Lien fonctionnel probable pour les espèces les plus mobiles. |

| Type | Nom                                                                                                                                      | Distance au site | Intérêts faunistiques et floristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Lien avec la zone d'étude      |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
|      |                                                                                                                                          |                  | <p><b>51 espèces végétales déterminantes</b> sont recensées sur le site, auxquelles s'ajoutent 12 espèces végétales patrimoniales remarquables. Cette richesse floristique exceptionnelle est liée à la diversité des habitats alpins, humides et rocheux présents sur le massif.</p> <p>66 espèces animales patrimoniales, <b>dont 39 espèces déterminantes</b>. Cette richesse faunistique est portée par la diversité des milieux naturels présents, qui accueillent de nombreux mammifères, oiseaux, reptiles et invertébrés à forte valeur patrimoniale.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                |
|      | Massif de la Montagne de la Blanche - Vallon de la Blanche de Laverq - Tête de l'Estrop - Montagne de l'ubac - Haute Vallée de la Bléone | 4,62Km à l'ouest | <p>Située au cœur des Alpes-de-Haute-Provence, entre 900 et 2 928 m d'altitude, la couvre un vaste ensemble montagneux à la jonction des influences alpines et méditerranéennes. La diversité géologique, topographique et climatique du site a favorisé le développement de vastes forêts de pins, de hêtres, de mélèzes et de pins cembro, associées à des prairies et pelouses d'altitude, des zones humides, des éboulis et d'importants escarpements rocheux.</p> <p><b>4 habitats déterminants</b> sont recensés sur le site : les hêtraies neutrophiles méridionales, les tourbières basses à <i>Carex limosa</i>, les colonies d'Utriculaires et les éboulis calcaires fins.</p> <p><b>40 espèces végétales déterminantes</b> sont recensées sur le site, auxquelles s'ajoutent 9 espèces végétales patrimoniales remarquables. Cette richesse floristique exceptionnelle est notamment liée à la présence de nombreux habitats forestiers, humides et alpins en bon état de conservation.</p> <p>Ce site présente également un intérêt <b>faunistique</b> remarquable avec la présence de 36 espèces animales patrimoniales, dont <b>21 espèces déterminantes</b>. Cette richesse faunistique est portée par la grande diversité des habitats présents, favorables à de nombreux mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et insectes à forte valeur patrimoniale.</p> | Lien fonctionnel peu probable. |

Tableau 1 : ZNIEFF à proximité ou sur le site d'étude



Localisation des ZNIEFF par rapport à la zone d'étude  
Projet de création d'une coopérative laitière - Commune de Saint-Pons (04)

Réalisations : I.Favoroso  
Sources : DREAL PACA  
Date : Juin 2026  
Fond : Google map



Carte 2 : localisation des ZNIEFF et de la zone d'étude

### 3.1.2 SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages et de leurs habitats. La mise en place de ce réseau s'appuie sur l'application des Directives européennes Oiseaux (ZPS ou Zone de Protection Spéciale) et Habitats (ZSC Zone Spéciale de Conservation ou SIC Site d'Importance Communautaire). Les sites Natura 2000 bénéficient d'un cadrage réglementaire. En France, chaque site est géré par un gestionnaire qui nomme ensuite un opérateur chargé d'animer un comité de pilotage, de réaliser le document de gestion du site (DOCOB) et de le faire appliquer.



2 sites Natura 2000 se localise à proximité de la zone d'étude : **la zone spéciale de conservation « Coste Plane - Champerous » et la ZSC « Dormillouse – Lavercq ».**

| Type et nom                          | Distance au site d'étude | Intérêts faunistiques et floristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coste Plane - Champerous (FR9301525) | 3,83 km au nord-est      | <p>Présence d'un ensemble remarquable de milieux secs intra-alpins et de zones humides patrimoniales, associé à une importante diversité d'espèces végétales et animales d'intérêt communautaire.</p> <p>Au total, <b>16 habitats d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires</b> : Sources pétrifiantes avec formations de travertins (7220*), Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets (9430*), Formations herbeuses à Nard (6230*), Pelouses calcaires alpines et subalpines (6170), Forêts alpines à Mélèze et Pin cembro (9420) et Tourbières basses alcalines (7230).</p> <p><b>2 espèces végétales visées à l'annexe II de la Directive Habitats</b> : Astragale queue-de-renard (<i>Astragalus alopecurus</i>) et Ancolie de Bertoloni (<i>Aquilegia bertolonii</i>).</p> <p><b>9 espèces animales visées à l'annexe II de la Directive Habitats</b> : Loup gris, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Petit Murin, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers et Isabelle de France.</p>                                                                                                                                 |
| Dormillouse – Lavercq (FR9301529)    | 5,1 km au sud-ouest      | <p>Présence d'un vaste ensemble de milieux alpins, forestiers, rocheux et humides en excellent état de conservation, représentatif des Alpes du Sud et présentant une forte diversité d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Au total, <b>24 habitats d'intérêt communautaire dont 5 prioritaires</b> : Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets (9430*), Formations herbeuses à Nard (6230*), Tourbières hautes actives (7110*), Sources pétrifiantes avec formations de travertins (7220*) et Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i> (7240*). Le site accueille également de vastes surfaces de forêts alpines de Mélèzes et de Pins cembro (9420), de pelouses calcaires alpines (6170), d'éboulis, de falaises et de zones humides d'altitude.</p> <p><b>1 espèce végétale visée à l'annexe II de la Directive Habitats</b> : Ancolie de Bertoloni (<i>Aquilegia bertolonii</i>).</p> <p><b>8 espèces animales visées à l'annexe II de la Directive Habitats</b> : Loup gris, Grand Murin, Petit Murin, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe, Écaille chinée, Isabelle de France et Damier de la Succise.</p> |



Carte 3 : Localisation du site Natura 2000 et de la zone d'étude

## Costeplane – Champérous

FR9301525

|                            |                                                                                                                                                          |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Surface                    | 1 511 ha                                                                                                                                                 |
| Localisation               | Vallée de l'Ubaye, communes de Saint-Pons, Faucon-de-Barcelonnette et Enchastrayes (Alpes-de-Haute-Provence).                                            |
| Géologie                   | Terrains marno-calcaires, gréseux et formations superficielles associées (éboulis, dépôts morainiques et alluvions).                                     |
| Zone biogéographique       | Alpine                                                                                                                                                   |
| Climat                     | Montagnard à influences intra-alpines, caractérisé par une forte continentalité, un ensoleillement important et des précipitations relativement faibles. |
| Etages végétation altitude | de Etages supraméditerranéen, montagnard, subalpin et alpin, entre 806 m et 2443 m d'altitude                                                            |
| Gestionnaire               | Office national des forêts                                                                                                                               |

### Habitats naturels

Le site abrite au total **18 habitats d'intérêts communautaires dont 3 prioritaires** : Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (9430) ; Formations herbeuses à Nardu, riches en

espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230) ; Sources pétrifiantes avec formations de travertins (7220) ; Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0).

Les habitats les plus représentés sont les pelouses avec 35% de la surface du site, puis les habitats rocheux (20%) et les forêts (12%).

| Code Natura | Code C.B                         | Habitat                                                                                                                                                          | Surface           |
|-------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 9420        | 42.31<br>42.32<br>42.34          | Forêts alpines à <i>Larix decidua</i> et/ou <i>Pinus cembra</i>                                                                                                  | 128,45            |
| 9430*       | 42.42                            | *Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i>                                                                                                       | 40,54             |
| 9560        | 32.136                           | Matorral arborescent à <i>Juniperus thurifera</i>                                                                                                                | 11,86             |
| 4060        | 31.43<br>31.4B<br>31.47          | Landes alpines et boréales                                                                                                                                       | 77,11             |
| 4090        | 31.7E                            | Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux                                                                                                            | 10,86             |
| 6170        | 36.41<br>36.42<br>36.43<br>31.49 | Pelouses calcaires alpines et subalpines                                                                                                                         | 316,47            |
| 6210        | 34.3265                          | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>festuco-brometalia</i> )                                                          | 64,70             |
| 6210        | 34.314                           | Pelouses steppiques subcontinentales                                                                                                                             | 21,39             |
| 6230*       | 36.311<br>36.313                 | *Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) | 117,09            |
| 6520        | 38.3                             | Prairies de fauche de montagne                                                                                                                                   | 11,97             |
| 6410        | 37.311                           | Prairie à Molinie sur calcaire                                                                                                                                   | 0,60              |
| 7220*       | 54.12                            | *Sources pétrifiantes avec formations de travertins ( <i>Cratoneurion</i> )                                                                                      | 0,86              |
| 7230        | 54.23                            | Tourbières basses alcalines                                                                                                                                      | 0,31              |
| 8120        | 61.3123<br>61.231<br>61.2322     | Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin ( <i>Thlaspietea rotundifolii</i> )                                                     | 89,07             |
| 8130        | 61.31                            | Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles                                                                                                                     | 102,51            |
| 8210        | 62.13<br>62.151                  | Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique                                                                                                        | 114,56            |
| 3140        | 22.12 x<br>22.44                 | Eaux oligo- mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.                                                                                  | Non significative |
| 91E0        | 44.21                            | *Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno- Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )                 | Non significative |

Nota : l'astérisque (\*) précédant les noms des habitats indique le caractère prioritaire de celles-ci.

## Flore

Le site présente une diversité floristique importante. Deux espèces sont inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats : l'**Astragale queues de renard** (*Astragalus alopecurus*) et l'**Ancolie de Bertoloni** (*Aquilegia bertolonii*).

L'Astragale queue-de-renard est une espèce héliophile et xérophile des pelouses sèches et landes steppiques d'adret. Elle croît avant tout sur des sols secs et superficiels et semble indifférente à la nature du substrat puisqu'on la rencontre sur des terrains calcaires ou faiblement acides.

L'Ancolie de Bertoloni est une espèce calcicole des éboulis fins et mobiles, falaises, pierriers, pelouses rocailleuses pentues. On la rencontre également au niveau de clairières et de lisières et sous couvert forestier clair établis sur éboulis ou dans des bois rocailleux.

## Faune

Concernant la faune, le site accueille 20 mammifères inscrits sur l'Annexe II ou IV de la Directive Habitats, dont 19 chiroptères, la vingtième espèce étant le Loup gris. Trois autres espèces d'intérêt

communautaire sont des lépidoptères avec l'Isabelle de France inscrite en Annexe II et l'Apollon et l'Azuré du serpolet en Annexe IV.

| Groupe              | Espèce                           | Annexe II | Annexe IV |
|---------------------|----------------------------------|-----------|-----------|
| Mammifères          | <i>Canis Lupus</i>               | x         | x         |
| dont<br>Chiroptères | <i>Rhinolophus hipposideros</i>  | x         | x         |
|                     | <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | x         | x         |
|                     | <i>Myotis daubentoni</i>         |           | x         |
|                     | <i>Myotis mystacinus</i>         |           | x         |
|                     | <i>Myotis alcathoe</i>           |           | x         |
|                     | <i>Myotis brandti</i>            |           | x         |
|                     | <i>Myotis nattereri</i>          |           | x         |
|                     | <i>Myotis myotis</i>             | x         | x         |
|                     | <i>Myotis blythi</i>             | x         | x         |
|                     | <i>Nyctalus leisleri</i>         |           | x         |
|                     | <i>Eptesicus nilsoni</i>         |           | x         |
|                     | <i>Barbastella barbastellus</i>  | x         | x         |
|                     | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> |           | x         |
|                     | <i>Pipistrellus kuhli</i>        |           | x         |
|                     | <i>Hypsugo savii</i>             |           | x         |
|                     | <i>Plecotus auritus</i>          |           | x         |
|                     | <i>Plecotus macrobullaris</i>    |           | x         |
|                     | <i>Myotis emarginatus</i>        | x         | x         |
|                     | <i>Miniopterus schreibersi</i>   | x         | x         |
| Lépidoptères        | <i>Graellsia isabelae</i>        | x         |           |
|                     | <i>Parnassius apollo</i>         |           | x         |
|                     | <i>Maculinea arion</i>           |           | x         |
| Flore               | <i>Aquilegia bertolonii</i>      | x         |           |
|                     | <i>Astragalus alopecurus</i>     | x         |           |

## Enjeux et vulnérabilité

Maintien des habitats naturels et des populations d'espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation.

Embroussaillement et reforestation des milieux ouverts.

Préservation des zones humides dans un contexte de changement climatique.

Objectifs de gestion & mesures

*Les principaux enjeux de conservation et les mesures prioritaires sont extraits du DOCOB :*

| N° OC | Objectif de conservation                                                 | N° SOC | Sous objectif                                                                      | Priorité SOC |
|-------|--------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1     | Réhabilitation, entretien et préservation des espaces ouverts            | OC1-a  | Préservation des pelouses steppiques subcontinentales.                             | 1            |
|       |                                                                          | OC1-b  | Préservation des pelouses à nard riches en espèces.                                | 2            |
|       |                                                                          | OC1-c  | Préservation des pelouses sèches.                                                  | 2            |
|       |                                                                          | OC1-d  | Préservation des prairies de fauche.                                               | 2            |
| 2     | Maintien des espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation | OC2-a  | Amélioration de l'état de conservation de la station à Astragale queue de renard.  | 1            |
|       |                                                                          | OC2-b  | Amélioration des connaissances de la population d'Isabelle en vue de sa gestion.   | 1            |
|       |                                                                          | OC2-c  | Préservation des populations de chauves souris par amélioration de leurs habitats. | 1            |
| 3     | Préservation des milieux humides                                         | OC3-a  | Préservation du tuf de Costeplane                                                  | 1            |
|       |                                                                          | OC3-b  | Préservation des petites sources tuffeuses des pelouses d'altitude.                | 3            |
| 4     | Préservation des forêts                                                  | OC4-a  | Maintien des forêts en bon état de conservation                                    | 3            |

## Dormillouse – Lavercq

FR9301529

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Surface                          | 6 373 ha                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Localisation                     | Vallée de l'Ubaye, communes du Lauzet-Ubaye, de Méolans-Revel, les Thuiles et Montclar (Alpes-de-Haute-Provence).                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Géologie                         | Les terrains autochtones ont été submergés à l'époque nummulitique et recouverts de sédiments principalement constitués par des marnes et les grès d'Annot qui forment l'ossature acide du site. Ces formations ont été elle-même recouvertes et refaçonées par des nappes de charriages provenant du nord-est et comprenant des calcaires durs du tithonique (Nappe des Séolanes) et des flyschs. |
| Zone biogéographique             | Alpine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Climat                           | Montagnard à influences intra-alpines, caractérisé par une forte continentalité, un ensoleillement important et des précipitations relativement faibles.                                                                                                                                                                                                                                           |
| Etages de végétation et altitude | Etages montagnard, subalpin et alpin, entre 1100 m et 2961 m d'altitude                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Gestionnaire                     | Office national des forêts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

### Habitats naturels

Le site abrite au total **28 habitats d'intérêts communautaires dont 3 prioritaires** : Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (9430) ; Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230) ; Tourbières hautes actives (7110) ; Sources pétrifiantes avec formations de travertins (7220) ; Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* (7240) ; Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0).

Les habitats les plus représentés sont les habitats rocheux avec 35% de la surface du site, puis les forêts (26%) et les pelouses (24%).

## Flore

---

Le site présente une diversité floristique importante. Une espèce est inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats : **l'Ancolie de Bertoloni** (*Aquilegia bertolonii*).

L'Ancolie de Bertoloni est une espèce calcicole des éboulis fins et mobiles, falaises, pierriers, pelouses rocailleuses pentues. On la rencontre également au niveau de clairières et de lisières et sous couvert forestier clair établis sur éboulis ou dans des bois rocailleux.

## Faune

---

Concernant la faune, le site accueille 8 espèces animales inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats :

- Pour les lépidoptères : **l'Ecaille chinée** (*Euplagia quadripunctaria*), **l'Isabelle de France** (*Graellsia isabellae*) et le **Damier de la Succise** (*Euphydryas aurinia*). 4 autres espèces sont inscrites à l'Annexe IV : l'Azuré du Serpolet, l'Apollon, le Semi-Apollon et l'Alexanor.
- Pour les mammifères : le **Grand murin** (*Myotis myotis*), le **Petit murin** (*Myotis blythii*), le **Murin à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*), la **Barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*) et le **Loup gris** (*Canis lupus*). 15 autres espèces de chiroptères inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats sont également présentes sur le site.

## Enjeux et vulnérabilité

---

Les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire ne sont pas équivalents du fait de caractéristiques spécifiques à certains d'entre eux.

Il faut mentionner en premier lieux les habitats humides et surtout les tourbières à sphaignes qui sont en limite d'aire de répartition et qui renferment des espèces elles-mêmes en limite d'aire. Les saulaies subarctiques présentent le même type d'intérêt. De plus, ces milieux, du fait de la présence d'eau, constituent des zones d'abreuvement et de chasse de nombreux animaux dont certains présentent un grand intérêt patrimonial en particulier parmi les insectes et les chauves-souris.

Les forêts du site présentent également un grand intérêt qui va au-delà de leur simple qualité d'habitat concerné par la directive. En effet, nous nous trouvons dans un contexte de vieilles forêts comprenant une grande quantité de gros bois, vieillissants, sénescents et morts aussi bien en sapinière qu'en mélèzin et cembraie. Ces particularités, finalement assez rares, autorisent la présence d'espèces caractéristiques d'écosystèmes en équilibre dynamique avec les facteurs du milieu qui sont elle-même très rares en particulier dans les groupes des insectes saproxylophages et des champignons lignivores. Enfin, les spécificités des vieux bois présentant des cavités, des décollements d'écorce et des fissures procurent des abris aux oiseaux cavernicoles et aux chauves-souris forestières.

Enfin, les prés de fauches anciens ou encore utilisés présentent une très grande richesse floristique support de la présence de très nombreux insectes dont les papillons de jours sont la manifestation la plus spectaculaire.

La zone d'étude n'est pas directement concernée par le zonage d'un site Natura 2000. Des liens fonctionnels peuvent exister pour les espèces les plus mobiles en déplacement, notamment pour les espèces forestières.

### 3.1.3 INVENTAIRE REGIONAL DES ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement (art. L.211-1) définit des zones humides comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire », dans lesquels « la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

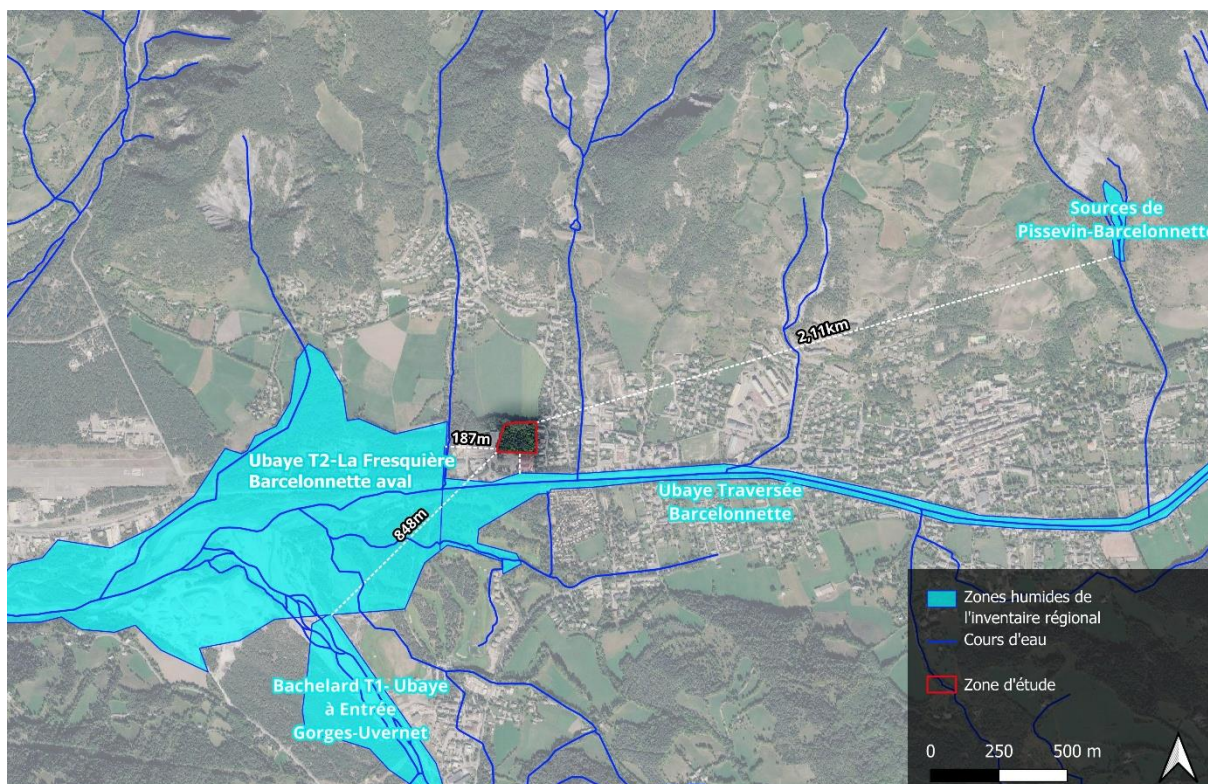
Les zones humides (marais, tourbières, vasières, forêts alluviales, etc.) sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, caractérisées par la présence d'eau, en surface ou dans le sol. Cette position d'interface leur confère un rôle important dans la régulation des débits des cours d'eau et l'épuration des eaux. Elles contribuent donc à la gestion de la ressource en eau. Il s'y développe également une faune et une flore spécifique, adaptées aux conditions particulières de ces milieux, notamment de nombreuses espèces rares ou menacées. Cependant, ces milieux sont fragiles et sont en régression en France.

La préservation des zones humides, préconisée et réglementée au Code de l'environnement pour des raisons patrimoniales et le maintien de la biodiversité, est également un facteur favorable à la limitation des risques liés aux phénomènes pluvieux exceptionnels et à l'écroulement des crues grâce à leur capacité de stockage et de ralentissement des flux qu'elles représentent.

Aucune zone humide de l'inventaire régional n'est directement concernée par le projet. Les zones humides les plus proches sont des cours d'eau et leurs milieux rivulaires associés ainsi que des gorges et une source, à savoir l'Ubaye 74 m au sud, les Gorges d'Uvernet à 848m au sud-ouest et la source de Pissevin-Barcelonnette à 2,11 km au nord-est.

Les zones humides les plus proches recensées à l'inventaire régional sont donc :

| Identifiant | Nom de la zone humide                               | Distance à la zone d'étude |
|-------------|-----------------------------------------------------|----------------------------|
| 04CEEP0483  | Ubaye traversée Barcelonnette                       | 74 m                       |
| 04CEEP0223  | Ubaye T2-La Fresquière Barcelonnette aval           | 187 m                      |
| 04CEEP0433  | Bachelard T1- Ubaye à l'entrée des gorges d'Uvernet | 848 m                      |
| 04CEEP0225  | Sources de Pissevin-Barcelonnette                   | 2,11 km                    |



Localisation des zones humides de l'inventaire régional par rapport à la zone d'étude  
Projet de création d'une coopérative laitière - Commune de Saint-Pons (04)

Réalizations : I.Favoroso  
Sources : DREAL PACA  
Date : Juin 2026  
Fond : Google map



Carte 4 : Localisation des zones humides de l'inventaire régional et zone d'étude

La zone d'étude n'est pas concernée directement par une zone humide identifiée à l'inventaire régional. Le site s'inscrit néanmoins dans un réseau de zones humides complexe, mêlant cours d'eau, milieux rivulaires, gorges et source.

### 3.1.4 PARC NATIONAL

Les parcs nationaux sont des espaces naturels protégés créés par décret en Conseil d'État, en vertu de la loi du 22 juillet 1960, actualisée par la loi du 14 avril 2006. Ils ont pour vocation de préserver des territoires reconnus pour la richesse exceptionnelle de leur patrimoine naturel, paysager et culturel. La France compte aujourd'hui **11 parcs nationaux**, répartis entre la métropole et l'outre-mer.



Chaque parc est structuré en deux zones : le **cœur du parc**, qui bénéficie d'un statut réglementaire très protecteur où les activités humaines sont strictement encadrées, et une **aire d'adhésion** plus large, dans laquelle les communes s'engagent volontairement, via une charte, à concilier préservation de l'environnement et développement local durable.

La création d'un parc national repose sur une procédure encadrée, fondée sur l'évaluation des enjeux patrimoniaux d'un territoire, suivie d'une large concertation avec les acteurs locaux (élus, habitants, usagers), puis l'élaboration d'une charte soumise à enquête publique. Ce processus aboutit à un décret de création fixant les limites du cœur du parc et les modalités de gouvernance.

Les parcs nationaux remplissent plusieurs missions fondamentales : la protection de la biodiversité, la valorisation des patrimoines naturels et culturels, la sensibilisation du public, mais aussi le soutien à

un développement durable des territoires, en lien avec les collectivités locales. Ils jouent également un rôle important dans la recherche scientifique et la surveillance écologique de leurs milieux.



Le site est situé à 876m de l'aire d'adhésion du Parc National du **Mercantour**.

Créé en 1979, le Parc national du Mercantour s'étend sur 1 801 km<sup>2</sup> à l'extrême sud-est de la France, englobant des parties des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence. Il partage une frontière de 33 km avec le Parco Naturale Alpi Marittime en Italie. Ce territoire se distingue par sa diversité géologique et climatique, allant des influences alpines aux méditerranéennes.

**Zonages réglementaires** : Le parc est structuré en deux zones :

- **Le cœur de parc** (679 km<sup>2</sup>) est soumis à une protection stricte, limitant les activités humaines pour préserver les écosystèmes.
- **L'aire d'adhésion** (1 122 km<sup>2</sup>) inclut 24 communes, où développement local et conservation s'harmonisent.

**Ressources naturelles** : Le Mercantour abrite une mosaïque de paysages, des massifs calcaires et cristallins aux forêts denses, prairies alpines, et vallées emblématiques comme la Vésubie ou la vallée des Merveilles, célèbre pour ses gravures rupestres préhistoriques.

**Missions et objectifs** : Ses missions incluent la préservation de la biodiversité, la gestion des patrimoines naturels et culturels, l'éducation à l'environnement, et le soutien au développement durable. De nombreux projets collaboratifs visent à restaurer les habitats sensibles, réintroduire des espèces emblématiques (comme le bouquetin), et promouvoir le tourisme durable.



Carte 6 : zone d'étude et localisation de l'aire d'adhésion du Parc national du Mercantour

### 3.1.5 ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT

Un **Espace Naturel Sensible (ENS)** est un site reconnu pour son intérêt écologique, paysager ou patrimonial et qui fait l'objet d'une politique spécifique conduite par le Conseil départemental. Cette politique consiste à identifier les espaces les plus remarquables ou les plus fragiles du territoire et à mettre en place des mesures adaptées pour les préserver. Les ENS peuvent être acquis par le Département ou bien classés par convention avec les propriétaires ou les communes, ce qui permet de garantir leur protection tout en tenant compte des usages locaux. Une gestion écologique est systématiquement mise en œuvre et s'appuie sur des plans de gestion définissant les objectifs de conservation, sur un suivi scientifique régulier destiné à mieux connaître l'évolution des milieux et sur des actions concrètes de restauration lorsque les habitats ou les espèces sont menacés. L'ensemble de ces démarches vise à assurer la préservation durable de la biodiversité et des paysages, tout en favorisant un accès raisonné au public afin de sensibiliser les visiteurs à la valeur et à la fragilité de ces espaces.

Le site est situé à 1,62 km de l'Espace Naturel Sensible du **Glissement de la Valette**.

L'Espace Naturel Sensible du Glissement de la Valette est situé sur la commune de Saint-Pons, dans la vallée de l'Ubaye, au sein des Alpes-de-Haute-Provence. Ce site constitue l'un des plus importants glissements de terrain actifs d'Europe et représente un patrimoine géologique exceptionnel, reconnu tant pour son intérêt scientifique que pour les milieux naturels originaux qui s'y développent. Le site est intégré au réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles afin de préserver ce patrimoine naturel et géologique tout en assurant la sensibilisation du public aux risques naturels.

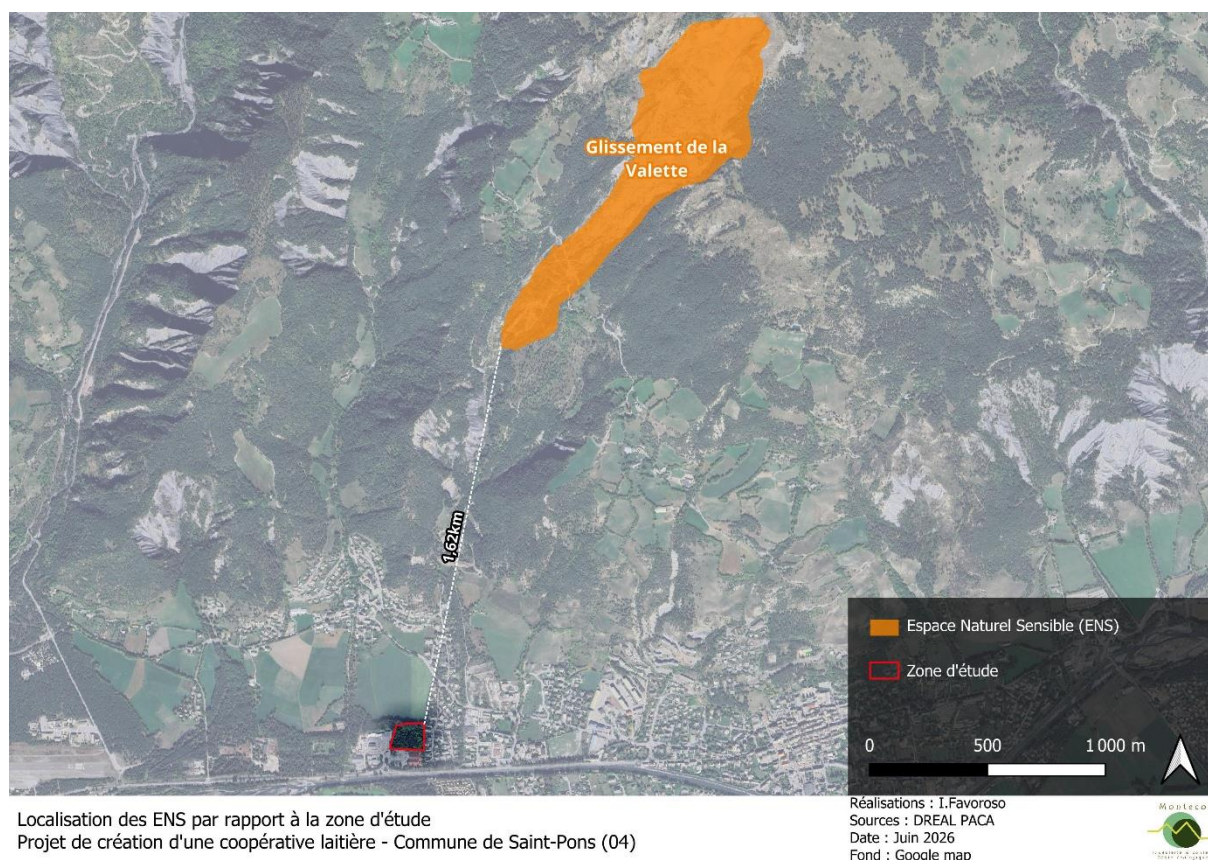
L'ENS couvre environ 200 hectares entre 1 100 et 1 900 mètres d'altitude. Il est géré par le Département des Alpes-de-Haute-Provence en partenariat avec les services de Restauration des Terrains en Montagne (RTM), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ainsi que différents organismes scientifiques impliqués dans le suivi du glissement. Le climat est de type montagnard alpin, caractérisé par des hivers froids et enneigés, des étés relativement secs et une forte influence des précipitations sur la dynamique du versant.

Le site présente une mosaïque d'habitats naturels façonnés par les mouvements permanents du terrain. On y retrouve des éboulis et ravines marneuses, des pelouses pionnières, des landes montagnardes, des fourrés à Genêts, des boisements de recolonisation ainsi que des secteurs humides liés aux résurgences et écoulements du versant. Cette diversité de milieux favorise l'installation d'une faune et d'une flore adaptées aux conditions de perturbation naturelle et à l'évolution constante des habitats.

Les objectifs principaux de gestion visent :

- La préservation de ce patrimoine géologique exceptionnel et du fonctionnement naturel du glissement
- Le maintien et le suivi des habitats naturels associés à la dynamique du versant
- L'amélioration des connaissances scientifiques sur les phénomènes de mouvements de terrain
- La prévention des risques naturels et la protection des populations et infrastructures situées en aval
- La sensibilisation du public aux enjeux géologiques, écologiques et paysagers du site.

Les actions menées comprennent notamment le suivi instrumenté du glissement, les études scientifiques, la surveillance hydrologique, l'entretien des ouvrages de protection et de drainage, ainsi que la mise en place d'actions pédagogiques destinées à faire découvrir au public le fonctionnement de ce site naturel exceptionnel.



Carte 7 : localisation des Espaces Naturels Sensibles et de la zone d'étude

### 3.2 FLORE ET HABITATS NATURELS

La zone d'étude est exclusivement forestière et une analyse de photographies aériennes anciennes montre ce caractère boisé depuis au moins 80 ans.

Le passage de terrain réalisé 26 mai 2026 a permis d'identifier 3 types de formations boisées :

- Des secteurs dominés par les feuillus tels que le Merisier à grappes (dominant), le Frêne élevé, l'Erable champêtre, l'Erable des montagnes et ponctuellement le Bouleau verruqueux. Le sous-bois est généralement très fermé et constitué essentiellement d'une strate arbustive (Nerprun purgatif, Noisetier, Cornouiller sanguin, Troène commun, Aubépine monogyne, Chèvrefeuille des haies). Pour la strate herbacée on retrouve pour les secteurs les plus éclairés le Fraisier, la Néottie ovale, la Céphalanthère à feuilles étroites, l'Ancolie commune, Brachypode des forêts, Hellébore fétide). Cette formation peut relever d'un habitat de type frênaie alluviale montagnarde du Fraxino-Aceretum. Il s'agirait donc d'une formation alluviale montagnarde de bois durs installée sur des alluvions stabilisées et peu soumise aux perturbations hydrologiques actuelles. La classification en zone humide n'est cependant pas évidente, étant donnée l'absence d'espèces hygrophiles.



- Des secteurs forestiers mixtes de feuillus et résineux où la présence du Pin sylvestre, voir quelques jeunes Sapins, se retrouve en mélange avec les feuillus. Les Pins sylvestres sont généralement de grands arbres, relativement âgés. La régénération en Pin sylvestre est quasi absente. La présence de ces gros pins peut confirmer la colonisation ancienne d'une terrasse alluviale haute.



*Secteur de boisement mixte feuillus et résineux probablement ouvert récemment*

- Enfin, 3 secteurs sont dominés par le **Peuplier blanc** (et/ou éventuellement le Peuplier grisard, hybridation spontanée entre le Peuplier blanc et le Peuplier tremble), accompagné du Bouleau verruqueux, et de rares Peupliers noirs (1 seul inventorié). La formation la plus au nord est composée d'arbres de taille très remarquable et âgés. L'origine de ces formations pourrait s'expliquer soit par une origine anthropique très ancienne (ancienne plantation), soit par le maintien d'une formation alluviale ancienne, à présent déconnectée du lit de l'Ubaye. En effet, ce boisement est aujourd'hui déconnecté d'une formation rivulaire et aucun fossé ou cours d'eau n'est présent à proximité immédiate et l'altitude (1100 m) est assez inhabituelle pour le Peuplier blanc. La flore du sous-bois, identique à celle du boisement voisin, n'est pas caractéristique des peupleraies blanches naturelles. On note néanmoins, d'après l'analyse des orthophotographies aériennes, qu'une arrivée d'eau souterraine reste possible depuis la parcelle voisine, au nord-ouest, des remontées de nappe de l'Ubaye peuvent également être suffisantes. Une autre possibilité est que ces formations constituent un fragment atypique de peupleraie blanche (ou grise) dérivé d'un habitat alluvial ancien (étant donnée la localisation du site par rapport au cours d'eau de l'Ubaye). Le Peuplier blanc, en dominance, est une espèce indicatrice de zone humide, conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Cependant, ici, l'hybridation naturelle avec le Peuplier tremble, pour constituer le Peuplier grisard semble probable. Le Peuplier grisard, comme le Peuplier tremble, ne sont eux pas des espèces déterminantes de zone humide.



*Formation ancienne de Peupliers blancs*

| Nom                                                                                                                                                | Code<br>Corine<br>Biotope | Code<br>Natura<br>2000 | Déterminant<br>zone<br>humide | Etat de<br>conservation | Enjeu de conservation<br>local pour la flore et les<br>habitats naturels |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Frênaie montagnarde de<br>type alluviale à <i>Prunus padus</i><br>et <i>Acer pseudoplatanus</i> non<br>rivulaire                                   | 44.31                     | 91EO                   | NON                           | Bon                     | Modéré                                                                   |
| Frênaie montagnarde de<br>type alluviale à <i>Prunus padus</i><br>et <i>Acer pseudoplatanus</i> non<br>rivulaire avec présence du<br>Pin sylvestre |                           | 91EO                   | NON                           | Bon                     | Modéré                                                                   |

|                                                  |        |                |     |          |                                                                   |
|--------------------------------------------------|--------|----------------|-----|----------|-------------------------------------------------------------------|
| Boisement de Peupliers blancs/Peupliers grisards | 83.321 | Hors directive | NON | Très bon | Fort pour la formation au nord, modéré pour les autres formations |
|--------------------------------------------------|--------|----------------|-----|----------|-------------------------------------------------------------------|



Projet de construction d'une unité de production de la coopérative laitière de l'Ubaye - commune de Saint-Pons (04)  
Carte des habitats naturels

Carte 5 : habitats naturels

### 3.3 ESPECES FLORISTIQUES A ENJEUX DE CONSERVATION

Aucun relevé floristique préexistant ne concerne directement la zone d'étude (source SILENE juin 2026). Un relevé concerne une zone tampon de 300 m, et ne concerne aucune espèce végétale patrimoniale.

Concernant certaines espèces patrimoniales présentes sur la commune comme l'Astragale queue de renard (*Astragalus alopecurus*), l'Androsace de Suisse (*Androsace helvetica*), l'Androsace pubescente (*Androsace pubescens*), la Bérardie laineuse (*Berardia lanuginosa*), le Dracocéphale de Ruysch (*Dracocephalum ruyschiana*), le Choin ferrugineux (*Schoenus ferrugineus*), l'Ophioglosse répandu (*Ophioglossum vulgatum*) sont évaluées comme non potentielles étant donnée l'écologie de ces espèces par rapport aux habitats naturels et conditions présentes sur la zone d'étude.

Le relevé floristique conduit en mai 2026 a permis d'identifier 29 espèces. Parmi celles-ci, aucune espèce végétale patrimoniale protégée ou non n'a été identifiée.

Le Sabot de Venus (*Cypripedium calceolus*) a été recherché en particulier, sans résultat.

Etant donné les caractéristiques des habitats naturels présents, aucune espèce floristique patrimoniale localement connue ne semble ici potentielle.

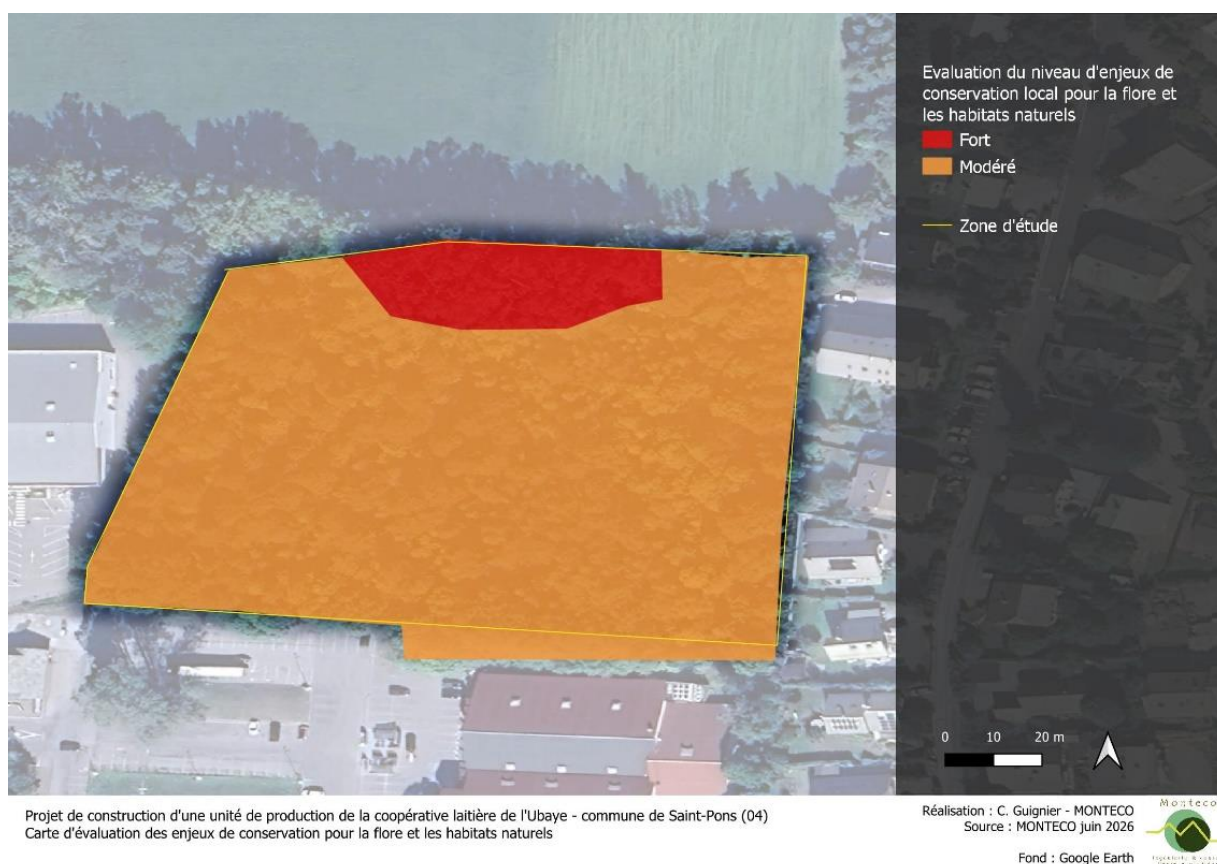
### 3.4 ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce végétale exotique envahissante n'est à signaler sur la zone d'étude ou dans sa proximité.

### 3.5 SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR LA FLORE ET LES HABITATS NATURELS

Les habitats naturels du site présentent une originalité d'intérêt et sont peu communs pour ce secteur du fond de vallée de l'Ubaye. Les enjeux de conservation les concernant sont évalués de forts pour le secteur de peupleraie mature à modéré pour le reste du boisement.

Aucun enjeu spécifique ne semble pouvoir concerner directement les espèces floristiques pour leur patrimonialité.



Carte 6 : synthèse de l'évaluation des enjeux pour la flore et les habitats naturels

## 3.6 FAUNE

### 3.6.1 INVERTEBRES

#### Contexte général et données bibliographique

D'après les bases de données naturalistes publiques consultées (SILENE-expert et iNaturalist), aucune donnée d'invertébrés ne concerne la zone d'étude immédiate. A l'échelle d'une zone tampon de 500 mètres autour de l'aire d'étude, ces bases ont fourni 284 données, concernant essentiellement des papillons, des odonates et des orthoptères communs, mais aussi 9 espèces à enjeu de conservation modéré à fort, dont deux sont protégées (l'**Isabelle de France** *Graellsia isabellae* et l'**Azuré du serpolet** *Phengaris arion*).

| Classe  | Ordre       | Famille      | Espèce                     | DH   | PN  | LRE | LRN | LRR | ZNIEFF | Enjeu local |
|---------|-------------|--------------|----------------------------|------|-----|-----|-----|-----|--------|-------------|
| Insecta | Lepidoptera | Saturniidae  | <i>Graellsia isabellae</i> | CDH5 | NI3 |     |     |     | Dét.   | Fort        |
| Insecta | Lepidoptera | Nymphalidae  | <i>Nymphalis antiopa</i>   |      |     | NT  | LC  | NT  |        | Modéré      |
| Insecta | Odonata     | Lestidae     | <i>Lestes dryas</i>        |      |     | LC  | LC  | LC  | Rem.   | Modéré      |
| Insecta | Odonata     | Libellulidae | <i>Sympetrum danae</i>     |      |     | EN  | VU  | NT  |        | Modéré      |
| Insecta | Odonata     | Libellulidae | <i>Sympetrum flaveolum</i> |      |     | EN  | NT  | LC  |        | Modéré      |
| Insecta | Odonata     | Libellulidae | <i>Sympetrum vulgatum</i>  |      |     | VU  | NT  | NT  | Rem.   | Modéré      |
| Insecta | Odonata     | Aeshnidae    | <i>Aeshna juncea</i>       |      |     | EN  | NT  | LC  |        | Modéré      |

| Classe  | Ordre       | Famille    | Espèce                 | DH   | PN  | LRE | LRN | LRR | ZNIEFF | Enjeu local |
|---------|-------------|------------|------------------------|------|-----|-----|-----|-----|--------|-------------|
| Insecta | Lepidoptera | Lycaenidae | <i>Satyrrium pruni</i> |      |     | VU  | LC  | LC  | Rem.   | Modéré      |
| Insecta | Lepidoptera | Lycaenidae | <i>Phengaris arion</i> | CDH4 | NI2 | NT  | LC  | NT  | Rem.   | Modéré      |

## Résultats des prospections pour la zone d'étude

Les prospections menées en juin 2026 ont, quant à elles, permis de produire une liste de **16 espèces**, dont des lépidoptères (5), des diptères (4) ainsi que quelques autres taxons (coléoptères, hémiptères...).

Au sein de cette liste, les éléments de bio-évaluation ne mettent en évidence **aucune espèce à enjeu de conservation**.

Les espèces suivantes, protégées ou à fort enjeu de conservation, connues sur la commune de Saint-Pons ou dans les communes adjacentes, ont été recherchées de manière ciblée si la date de passage correspondait à leur période de détectabilité, sinon les potentialités de présence ont été évaluées sur la base de la qualité des habitats. En l'absence d'habitats aquatiques, les odonates à enjeu ne sont pas inclus dans cette analyse.

Au terme des prospections, une espèce est toujours considérée potentielle au sein de l'aire d'étude : **le Morio (*Nymphalis antiopa*)**.

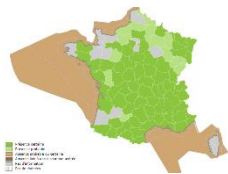
| Espèce                                                | Statuts de conservation | Habitats<br>Préférences écologiques de l'espèce                                                                                                      | Effort de prospection ciblée (10/06/2026) | Résultats                                                                                 | Avis sur le statut de présence/absence |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Sphinx de l'Épilobe ( <i>Proserpinus proserpina</i> ) | DH4, PN2                | Zones humides à <i>Epilobium hirsutum</i> et <i>Epilobium angustifolium</i> , gravières à <i>Epilobium dodonaei dodonaei</i> .                       | Recherche des plantes-hôtes               | Aucune plante-hôte détectée                                                               | Absence                                |
| Sphinx de l'Argousier ( <i>Hyles hippophaes</i> )     | DH4, PN2<br>Dét. ZNIEFF | Terrasses alluviales et versants avec massifs d'argousiers                                                                                           | Recherche des plantes-hôtes               | Aucune plante-hôte détectée                                                               | Absence                                |
| Proserpine ( <i>Zerynthia rumina</i> )                | PN3<br>Rem. ZNIEFF      | Garrigues, rocailles à <i>Aristolochia pistilochia</i> .                                                                                             | Recherche des plantes-hôtes               | Aucune plante-hôte détectée                                                               | Absence                                |
| Petit apollon ( <i>Parnassius corybas</i> )           | PN3                     | Bors de ruisseaux et lacs montagnards, éboulis et rochers humides. Plante-hôte : <i>Saxifraga aizoides</i> ( <i>Rhodiola rosea</i> en Vésubie/Tinée) | Recherche des plantes-hôtes               | Aucune plante-hôte détectée                                                               | Absence                                |
| Morio ( <i>Nymphalis antiopa</i> )                    | LR PACA : VU            | Saules principalement, peupliers ou bouleaux                                                                                                         | Recherche d'individus adultes             | <b>Aucun individu observé. Habitats compatibles en raison de la présence de bouleaux.</b> | Modérément potentiel                   |
| Maillot de Caziot ( <i>Chondrina megacheilos</i> )    | PN4<br>Rem. ZNIEFF      | Rochers, falaises, rocailles                                                                                                                         | Repérage des habitats                     | Absence d'habitats compatibles                                                            | Absence                                |

| Espèce                                                 | Statuts de conservation                                         | Habitats<br>Préférences écologiques de l'espèce                                                                                              | Effort de prospection ciblée (10/06/2026)                     | Résultats                                                                                                                                                                                                    | Avis sur le statut de présence/absence |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Isabelle de France<br>( <i>Graellsia isabellae</i> )   | DH2-5, PN3<br>Dét. ZNIEFF                                       | Pinède : pins sylvestres                                                                                                                     | Repérage des habitats                                         | Présence de quelques pins sylvestres. Ces pins sont très hauts et présentent des troncs dénudés avec seulement la partie sommitale présentant des branches fournies. Faciès peu favorable à la reproduction. | Faiblement potentielle                 |
| Hermite<br>( <i>Chazara briseis</i> )                  | LR Europe : NT<br>LR France : VU<br>LR PACA : EN<br>Rem. ZNIEFF | Pelouses sèches caillouteuses                                                                                                                | Repérage des habitats                                         | Absence d'habitats compatibles                                                                                                                                                                               | Absence                                |
| Damier de la Succise<br>( <i>Euphydryas aurinia</i> )  | DH2, PN3                                                        | Pelouses, prairies... Plantes-hôtes : <i>Cephalaria leucantha</i> , <i>Succisa pratensis</i> , <i>Scabiosa</i> , <i>Sixalis</i> ...          | Recherche des plantes-hôtes                                   | Aucune plante-hôte détectée                                                                                                                                                                                  | Absence                                |
| Carabe de Solier<br>( <i>Carabus solieri</i> )         | PN3<br>Dét. ZNIEFF                                              | Forêts principalement (humides dans la partie basse de son aire)                                                                             | Recherche diurne en soulevant les souches et morceaux de bois | Aucun individu observé. Habitats potentiellement compatibles mais d'après SILENE en Ubaye l'espèce n'est pas connue en fond de vallée mais uniquement dans les alpages.                                      | Faiblement potentielle                 |
| Bourdon fruitier<br>( <i>Bombus pomorum</i> )          | LR Europe : VU                                                  | Paysages d'agriculture extensive, prairies maigres et fleuries, notamment riches en fabacées.                                                | Repérage des habitats                                         | Absence d'habitats compatibles                                                                                                                                                                               | Absence                                |
| Bourdon des aconits<br>( <i>Bombus gerstaeckeri</i> )  | LR Europe : VU<br>Dét. ZNIEFF                                   | Habitat varié mais avec présence de fleurs d' <i>Aconitum</i> : forêt de conifères ouvertes, mégaphorbiaies, éboulis grossiers humides.      | Recherche des plantes nectarifères                            | Aucune plante-hôte détectée                                                                                                                                                                                  | Absence                                |
| Azuré du Serpolet<br>( <i>Phengaris arion</i> )        | DH4, PN2<br>LR Europe : EN<br>Rem. ZNIEFF                       | Plante-hôte principale : <i>Thymus</i> (type serpolet)                                                                                       | Recherche des plantes-hôtes                                   | Aucune plante-hôte détectée                                                                                                                                                                                  | Absence                                |
| Azuré de la Croisette<br>( <i>Phengaris alcon</i> )    | PN3<br>LR France : NT<br>Rem. ZNIEFF                            | Prairies, pelouses, alpages. Entre 900 et 2300 m altitude (surtout entre 1200 et 1800m). Plante-hôte principale : <i>Gentiana cruciata</i> . | Recherche des plantes-hôtes                                   | Aucune plante-hôte détectée                                                                                                                                                                                  | Absence                                |
| Apollon<br>( <i>Parnassius apollo</i> )                | DH4, PN2<br>LR Europe : NT<br>Rem. ZNIEFF                       | Plante-hôte principale : <i>Sedum album</i>                                                                                                  | Recherche des plantes-hôtes                                   | Aucune plante-hôte détectée                                                                                                                                                                                  | Absence                                |
| Anthidie interrompue<br>( <i>Trachusa interrupta</i> ) | LR Europe : EN                                                  | Espèce polylectique avec un preferendum net pour les Dispacées.                                                                              | Repérage des habitats                                         | Absence d'habitats compatibles                                                                                                                                                                               | Absence                                |
| Alexanor<br>( <i>Papilio alexanor</i> )                | DH4, PN2<br>Dét. ZNIEFF                                         | Plante-hôte : <i>Ptychotis saxifraga</i>                                                                                                     | Recherche des plantes-hôtes                                   | Aucune plante-hôte détectée                                                                                                                                                                                  | Absence                                |

Abréviations : PN Article2/3 : espèce protégée en France, concernée par l'article 2 (protection de l'espèce et de son habitat) ou 3 (protection de l'espèce seulement) de l'arrêté ministériel ; DH2, 4, 5 : espèces inscrites à la Directive Habitats (Annexe2 / 4 / 5) ; ZNIEFF : Rem = Remarquable ; Dét = Déterminant ; Liste rouge : Espèce menacée de disparition à différentes échelles géographiques : CR = En danger critique d'extinction ; EN = En danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée ; LC = préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes

Tableau 2 : Eléments de bio-évaluation et niveaux d'enjeu retenus

La fiche suivante présente le **Morio**, seule espèce à enjeu de conservation modéré contactées restant modérément potentielle sur la zone d'étude.

|                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Morio</b><br><i>(Nymphalis antiopa)</i>                                                                                                                                                                       | <b>NT (presque menacé) en PACA et Europe</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>Enjeu local</b><br><b>Assez fort</b> |
|                                                                                                                                 | <b>Habitat et écologie</b><br><p>Papillon univoltin, mais présentant une importante longévité chez les adultes, qui apparaissent entre juin et août, puis estivent partiellement en août-septembre, avec reprise d'activité et accumulation des réserves en septembre-octobre, hibernation d'octobre à mars, et reprise de l'activité à avril. Les plantes-hôtes de sa chenille sont des arbres : des saules dont le saule marsault (<i>Salix caprea</i>), des bouleaux dont le bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>), des ormes (<i>Ulmus</i>) et le peuplier tremble (<i>Populus tremula</i>). La chenille vit en colonies dans un cocon de mai à juillet. L'espèce fréquente différents milieux où se développent ces essences-hôtes (ripisylves, marais...) surtout aux étages montagnards mais également à plus basse altitude.</p> <p>Distribution de l'ouest de l'Europe à l'Asie et l'Amérique du Nord, Madagascar, Australie, Birmanie, Inde, Ceylan, Arabie saoudite.</p> <p>En France, l'espèce est largement distribuée, mais avec une régression constatée (disparue de plusieurs départements). Encore assez bien représentée dans les Alpes du Sud, l'espèce a fortement régressé dans les régions plus méditerranéennes. Elle est classée « vulnérable » en PACA.</p> |                                         |
|                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                         |
| <b>Menaces</b><br><p>L'espèce est en régression en France. Les principales menaces sont la dégradation et la fragmentation du paysage, les pesticides agricoles et probablement les changements climatiques.</p> | <b>Sur le site d'étude</b><br><p>L'espèce n'a pas été observée, mais pourrait s'y reproduire à la faveur des différents bouleaux.</p> <p><b>L'enjeu pour cette espèce sur le site est modéré.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                         |

### Synthèse des enjeux de conservation pour l'entomofaune

Lors de l'unique passage de prospections entomologiques, aucune espèce d'invertébré à enjeu **n'a été avérée**. Cependant une espèce à **enjeu de conservation modéré** reste **potentielle** : le **Morio**. La reproduction de ce papillon est possible au sein de l'aire d'étude aux dépens des bouleaux présents sur l'ensemble du boisement.

La présence de l'Isabelle en reproduction semble peu potentielle étant donnée la morphologie et l'environnement des Pins sylvestres présents sur le site.

Avec 16 espèces l'inventaire reste très incomplet car basé sur une seule date et sur des techniques classiques visant surtout les groupes détectables à vue (par exemple les papillons). Pour caractériser l'intérêt entomologique d'habitats boisés, il aurait été également pertinent de mettre en œuvre des méthodes visant les coléoptères saproxyliques (piégeages polytrap). **Les potentialités de présence pour des espèces patrimoniales en reproduction, autre que le Morio, restent cependant peu significatives.**

### 3.6.2 HERPETOFAUNE

Aucun inventaire spécifique pour ce groupe n'a été conduit à ce jour pour la zone d'étude.

#### Connaissances locales

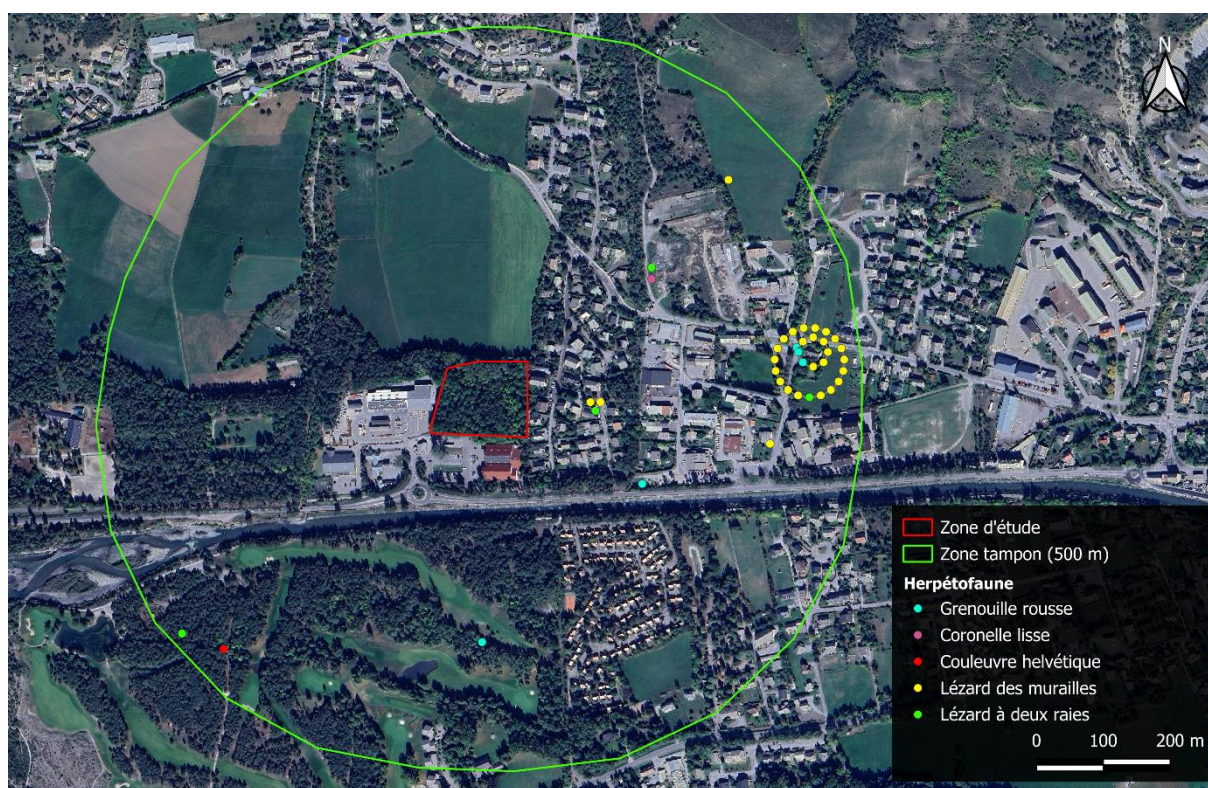
Aucune donnée connue ne concerne le site d'étude. 39 données issues de Silène (juin 2026) concernent des reptiles ou amphibiens dans une zone tampon de 500 mètres autour de la zone d'étude. Toutes ces données sont relativement récentes puisque s'échelonnant entre 2014 et 2022.

5 données d'amphibiens, toutes concernant la **Grenouille rousse** (*Rana temporaria*) sont recensées dans une zone tampon de 500 mètres autour de la zone d'étude (source Silène – juin 2026). Cependant, la zone d'étude ne présente pas d'eau libre ou courante permettant la reproduction de l'espèce.

34 autres données recensées dans cette zone tampon de 500 mètres autour de la zone d'étude (source Silène – juin 2026), concernent 4 espèces de reptiles :

- **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*)
- **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*)
- **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*)
- **Lézard à deux raies** (*Lacerta bilineata*)

Ces espèces ne présentent pas d'enjeu de conservation significatif en PACA et les enjeux sont localement réduits. Par ailleurs, les milieux naturels présents sont globalement assez peu favorables aux reptiles de par le couvert boisé relativement dense.



Localisation des observations de l'herpétofaune  
Commune de Saint-Pons

Réalisation juin 2026 : C.Lassalle  
Sources : Silène (juin 2026)  
Fond Ortho Google



Carte 7 : Localisation des observations de l'herpétofaune

### Conclusions pour l’herpétofaune

Les enjeux pour l’herpétofaune concernant la zone étudiée sont évalués **comme réduits**. On rappelle néanmoins que toutes les espèces de reptiles et d’amphibiens potentielles sur le site sont protégées en France métropolitaine.



Carte 8 : Synthèse des enjeux écologiques pour l'herpétofaune

### 3.6.3 AVIFAUNE

#### Contexte général et données bibliographiques

Une donnée préexistante pour la zone d’étude est recensée sur la plateforme régionale du SINP Silène (juin 2026). Elle concerne le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), observé en 2021. Cette espèce ne présente pas d’enjeu local de conservation significatif.

Des données sont également disponibles sur une zone tampon de 500 mètres autour de la zone d’étude. Il s’agit de 2142 données de 2005 à 2025 et concernant 90 espèces. Parmi ces espèces, 4 ont un statut défavorable vulnérable sur la liste rouge régionale : la **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*), la **Mésange boréale** (*Poecile montanus*), le **Tarier des prés** (*Saxicola rubetra*) et le **Verdier d’Europe** (*Chloris chloris*). La Mésange boréale et le Verdier d’Europe sont des espèces potentiellement présentent en reproduction sur la zone d’étude.

Le tableau suivant présente les espèces menacées sur la liste rouge régionale connues sur la zone d’étude et sa zone tampon de 500 mètres :

| Nom valide               | Nom vernaculaire   | Statuts | Liste rouge PACA | Zone d'étude (Silène, juillet 2025) | Zone d'étude Monteco 2025 | Zone tampon 500m |
|--------------------------|--------------------|---------|------------------|-------------------------------------|---------------------------|------------------|
| <i>Linaria cannabina</i> | Linotte mélodieuse | PN      | VU               |                                     |                           | X                |
| <i>Poecile montanus</i>  | Mésange boréale    | PN      | VU               |                                     |                           | X                |

| Nom valide              | Nom vernaculaire | Statuts | Liste rouge PACA | Zone d'étude (Silène, juillet 2025) | Zone d'étude Monteco 2025 | Zone tampon 500m |
|-------------------------|------------------|---------|------------------|-------------------------------------|---------------------------|------------------|
| <i>Saxicola rubetra</i> | Tarier des prés  | PN      | VU               |                                     |                           | X                |
| <i>Chloris chloris</i>  | Verdier d'Europe | PN      | VU               |                                     |                           | X                |

\*PN : Protection nationale / VU : Vulnérable sur la liste rouge régionale

### Résultats des prospections pour la zone d'étude

Un passage d'inventaire pour l'avifaune diurne a été réalisé le 26 mai 2026, par Charlin Lassalle (MONTECO). 16 espèces ont été inventoriées lors de ce passage dans la zone d'étude dont 10 nouvelles espèces contactées. Toutes ces espèces ont été recensées dans les données bibliographiques de Silène (juin 2026) dans la zone tampon de 500 mètres.

Le tableau suivant présente l'ensemble des espèces contactées sur la zone d'étude lors de ce passage de terrain :

| Nom valide                   | Nom vernaculaire       | Statuts | Liste rouge PACA | Observations                                                                                                |
|------------------------------|------------------------|---------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Sylvia atricapilla</i>    | Fauvette à tête noire  | PN      | LC               | Reproduction possible                                                                                       |
| <i>Garrulus glandarius</i>   | Geai des chênes        | PN      | LC               | Reproduction possible                                                                                       |
| <i>Certhia brachydactyla</i> | Grimpereau des jardins | PN      | LC               | Reproduction possible                                                                                       |
| <i>Turdus viscivorus</i>     | Grive draine           | -       | LC               | Reproduction possible                                                                                       |
| <i>Delichon urbicum</i>      | Hirondelle de fenêtre  | PN      | LC               | Observation en vol                                                                                          |
| <i>Apus apus</i>             | Martinet noir          | PN      | NT               | Observation en vol                                                                                          |
| <i>Turdus merula</i>         | Merle noir             | -       | LC               | Reproduction possible                                                                                       |
| <i>Cyanistes caeruleus</i>   | Mésange bleue          | PN      | LC               | <b>Reproduction certaine,</b><br>nourrissage dans les<br>peupliers                                          |
| <i>Parus major</i>           | Mésange charbonnière   | PN      | LC               | Reproduction possible                                                                                       |
| <i>Periparus ater</i>        | Mésange noire          | PN      | LC               | Reproduction possible                                                                                       |
| <i>Dendrocopos major</i>     | Pic épeiche            | PN      | LC               | <b>Reproduction certaine,</b><br>nourrissage dans les<br>peupliers                                          |
| <i>Dryocopus martius</i>     | Pic noir               | PN, DO1 | LC               | <b>Reproduction probable,</b><br>nombreuses vocalisations,<br>pas de loge creusée<br>observée mais quelques |

| Nom valide                    | Nom vernaculaire           | Statuts | Liste rouge PACA | Observations                                       |
|-------------------------------|----------------------------|---------|------------------|----------------------------------------------------|
|                               |                            |         |                  | entrées de cavités naturelles suffisamment grandes |
| <i>Fringilla coelebs</i>      | <b>Pinson des arbres</b>   | PN      | LC               | Reproduction possible                              |
| <i>Phylloscopus collybita</i> | <b>Pouillot véloce</b>     | PN      | NT               | Reproduction possible                              |
| <i>Erithacus rubecula</i>     | <b>Rougegorge familial</b> | PN      | LC               | Reproduction possible                              |
| <i>Sitta europaea</i>         | <b>Sittelle torchepot</b>  | PN      | LC               | Reproduction possible                              |

\*PN : Protection nationale / DO1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux / NT : Quasi-menacé, LC : Préoccupation mineure



Carte 9 : Localisation des observations de l'avifaune patrimoniale

### Les cortèges avifaunistiques :

Pour la zone d'étude et d'après les milieux présents, l'avifaune contactée est représentée essentiellement par un cortège d'espèces des milieux boisés et de quelques espèces plus généralistes.

- **L'avifaune des milieux boisés**

Les milieux forestiers de la zone d'étude sont principalement composés de feuillus en mélange dont un boisement remarquable de **Peupliers blancs** en partie nord. Ces peupliers, de grande taille, offrent de nombreux micro-habitats favorables à la reproduction de passereaux tels que le **Grimpereau des jardins**. La présence de deux espèces de pics, le **Pic épeiche** en reproduction avérée et le **Pic noir** en

reproduction probable, a permis d'ouvrir de nombreuses loges occupées par d'autres espèces telles que la **Sittelle torchepot** ou la **Mésange bleue** observée nourrissant dans l'une de ces cavités.

**La présence de pics, dont le Pic noir de grande taille, est un élément essentiel de la fonctionnalité écologique de ce boisement, permettant d'accueillir nombre d'espèces du cortège des milieux boisés.**

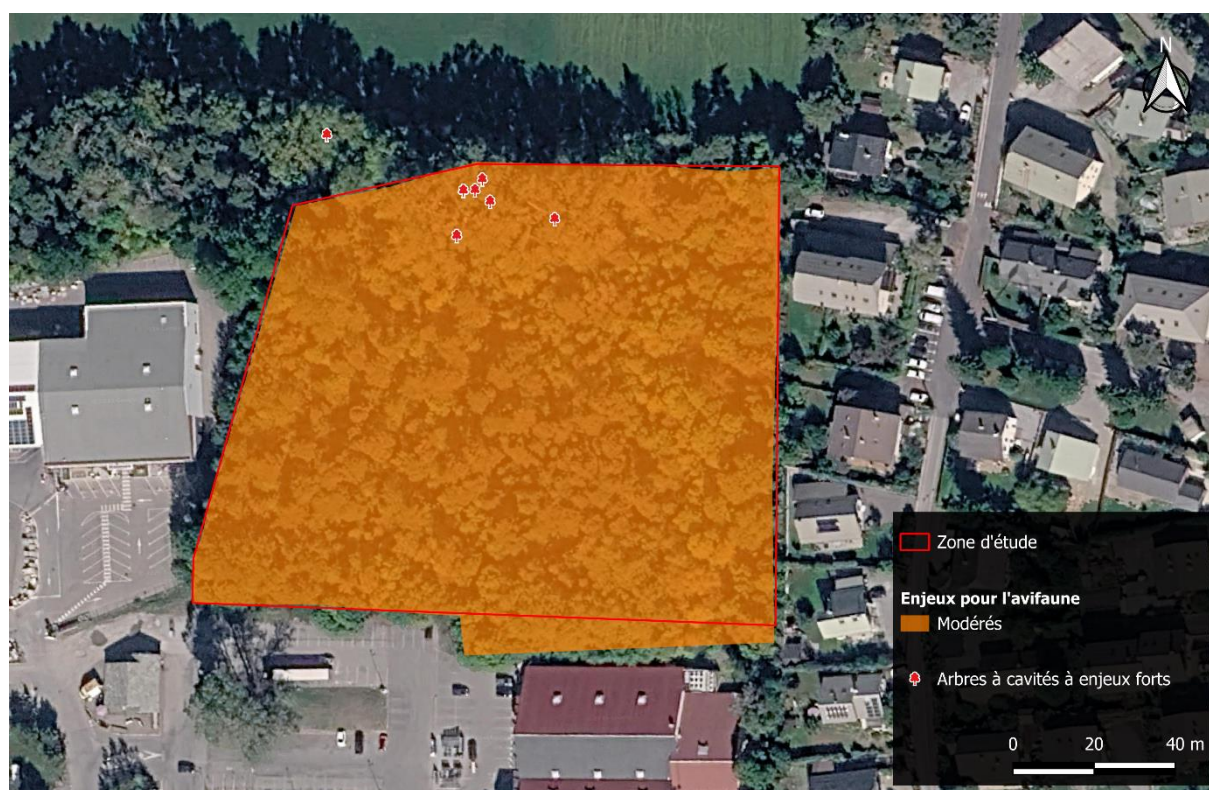
### Conclusion pour l'avifaune

La zone d'étude est une zone entièrement boisée dont la fonctionnalité écologique pour l'avifaune est de bonne qualité, notamment grâce à la présence du **Pic épeiche** et du **Pic noir**, espèces « ingénieuses » creusant des cavités permettant la reproduction de tout un cortège d'espèces des milieux forestiers.

Parmi les espèces observées en 2026, aucune ne présente un statut défavorable sur la liste rouge régionale. Il est à noter que le **Pic noir figure toutefois sur l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux**, et peut être considéré à ce titre comme une espèce patrimoniale, présentant des enjeux de conservation locaux modérés.

La **Mésange boréale** et le **Verdier d'Europe**, essentiellement recensées dans les données bibliographiques de la zone tampon, sont quant à eux considérés comme vulnérables sur la liste rouge régionale. Ces deux espèces sont potentiellement présentes sur la zone d'étude et présentent également des enjeux de conservation modérés.

**Les enjeux sont considérés comme modérés sur la zone d'étude pour l'avifaune.**



Carte 10 : Synthèse des enjeux écologiques pour l'avifaune

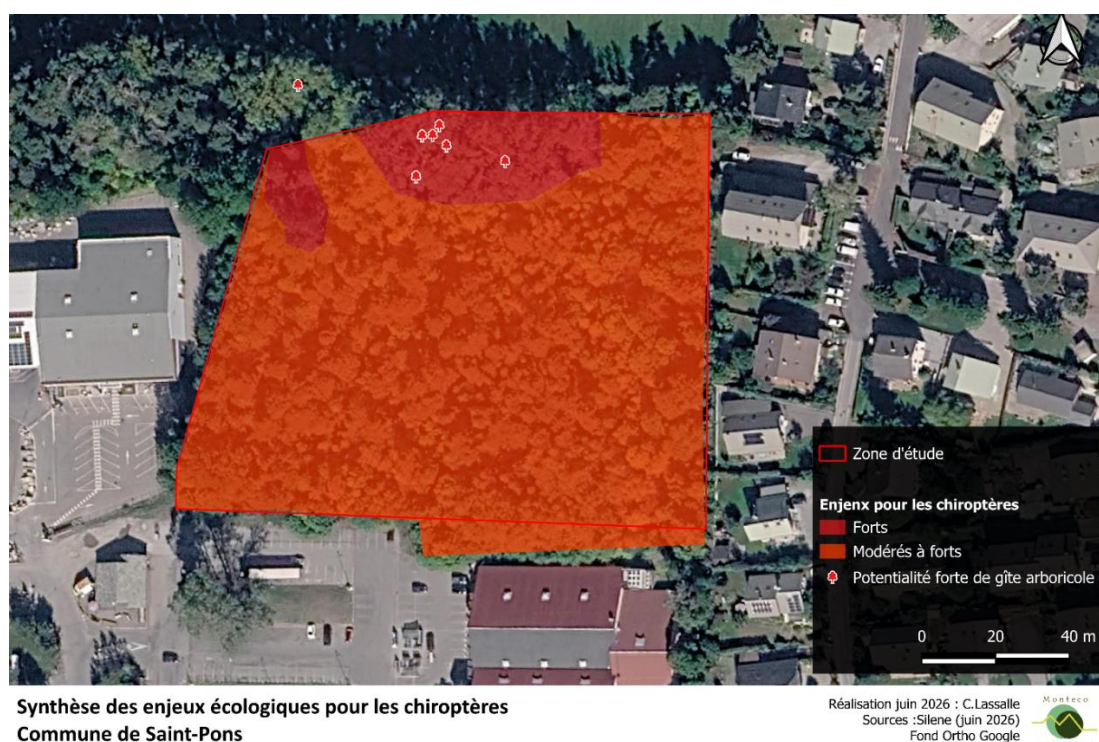
### 3.6.4 CHIROPTERES

*Aucun inventaire spécifique pour ce groupe n'a été conduit en 2026 pour la zone d'étude.*

Les données bibliographiques issues de Silène (juin 2026) ne font apparaître aucune donnée sur la zone d'étude et sur une zone tampon de 500 mètres autour de celle-ci, probablement par non diffusion de données géolocalisées. A l'échelle communale et d'après la consultation des fiches ZNIEFF de type II « Vallons des Granges communes, de pelouse, de Clapouse et des Terres Pleines - massif de l'Empeloutier - Montagne de l'Alpe - crêtes et versant du Chevalier, du Chapeau de gendarme et du Pain de sucre » et « forêts domaniales du Riou Bourdoux et du Bérard - tête de Crouès – Costebelle », 5 espèces sont recensées :

- **Murin d'Alcathoe** (*Myotis alcathoe*), protégé en France et inscrit en annexe IV de la Directive Habitats, en préoccupation mineure sur la liste rouge nationale ;
- **Murin de Brandt** (*Myotis brandtii*), protégé en France et inscrit en annexe IV de la Directive Habitats, en préoccupation mineure sur la liste rouge nationale ;
- **Noctule de Leisler** (*Nyctalus leisleri*), protégé en France et inscrit en annexe IV de la Directive Habitats, quasi-menacée sur la liste rouge nationale ;
- **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*), protégée en France et inscrite en annexe IV de la Directive Habitats, quasi-menacée sur la liste rouge nationale ;
- **Vespère de Savi** (*Hypsugo savii*), protégée en France et inscrite en annexe IV de la Directive Habitats, en préoccupation mineure sur la liste rouge nationale.

**L'ensemble de ces espèces est susceptible d'être rencontré sur la zone d'étude**, en chasse, mais également en reproduction pour les deux espèces de Murin qui utilisent essentiellement des cavités arboricoles. Les cavités présentent au niveau du boisement de Peupliers blancs peuvent ainsi être utilisées par ces deux espèces qui **représentent des enjeux locaux de conservation modérés à fort**.



Carte 11 : Synthèse des enjeux écologiques pour les chiroptères

### 3.6.5 AUTRES MAMMIFERES

Différents mammifères doivent fréquenter la zone d'étude (Chevreuil notamment, Ecureuil roux observé en mai 2026, Renards roux, Hérisson d'Europe...). L'ensemble de ces espèces ne présente pas de statut de conservation préoccupant en PACA. D'après les données bibliographiques (Silène, juin 2026), les espèces protégées en France pouvant fréquenter le site pourraient être le Loup gris, seul mammifère terrestre à enjeu de conservation significatif pour le site, potentiellement présent de passage, l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe. La Loutre d'Europe n'est pas potentielle. **Les enjeux sont cependant considérés comme réduits** sur la zone d'étude pour les mammifères (hors chiroptères).



Localisation des observations de mammifères protégés  
Commune de Saint-Pons

Réalisation juin 2026 : C.Lassalle  
Sources : Silène (juin 2026)  
Fond Ortho Google



Carte 12 : localisation des observations de mammifères protégés en France



Synthèse des enjeux écologiques pour les mammifères  
Commune de Saint-Pons

Réalisation juin 2026 : C.Lassalle  
Sources : Silène (juin 2026)  
Fond Ortho Google



Carte 13 : synthèse des enjeux écologiques pour les mammifères terrestres non volant

### 3.7 FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

La Trame Verte et Bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

La TVB contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'étend jusqu'à la laisse de basse mer et dans les estuaires, à la limite transversale de la mer.

Les **continuités écologiques** constituant la TVB comprennent des **réservoirs de biodiversité** et des **corridors écologiques**.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Les **cours d'eau**, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du code de l'environnement).

Les **zones humides** dont la préservation ou la remise en bon état contribuent à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 du code de l'environnement, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ainsi que les autres zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

#### 3.7.1 A L'ECHELLE REGIONALE

L'atlas cartographique du SRCE montre que la zone d'étude est située **au sein d'un secteur identifié comme réservoir de biodiversité en milieux boisés** bien que la trame forestière soit très discontinue dans le fond de la vallée de l'Ubaye. La zone d'étude se situe également à proximité de tronçons du cours d'eau de l'Ubaye à préserver et à remettre en bon état, sans toutefois que le site étudié ne semble avoir de lien fonctionnel direct avec le cours d'eau.



**Extrait de la Trame verte et bleue du SRCE  
Commune de Saint-Pons**

Réalisation juin 2026 : C.Lassalle  
Sources : DREAL PACA  
Fond Ortho Google

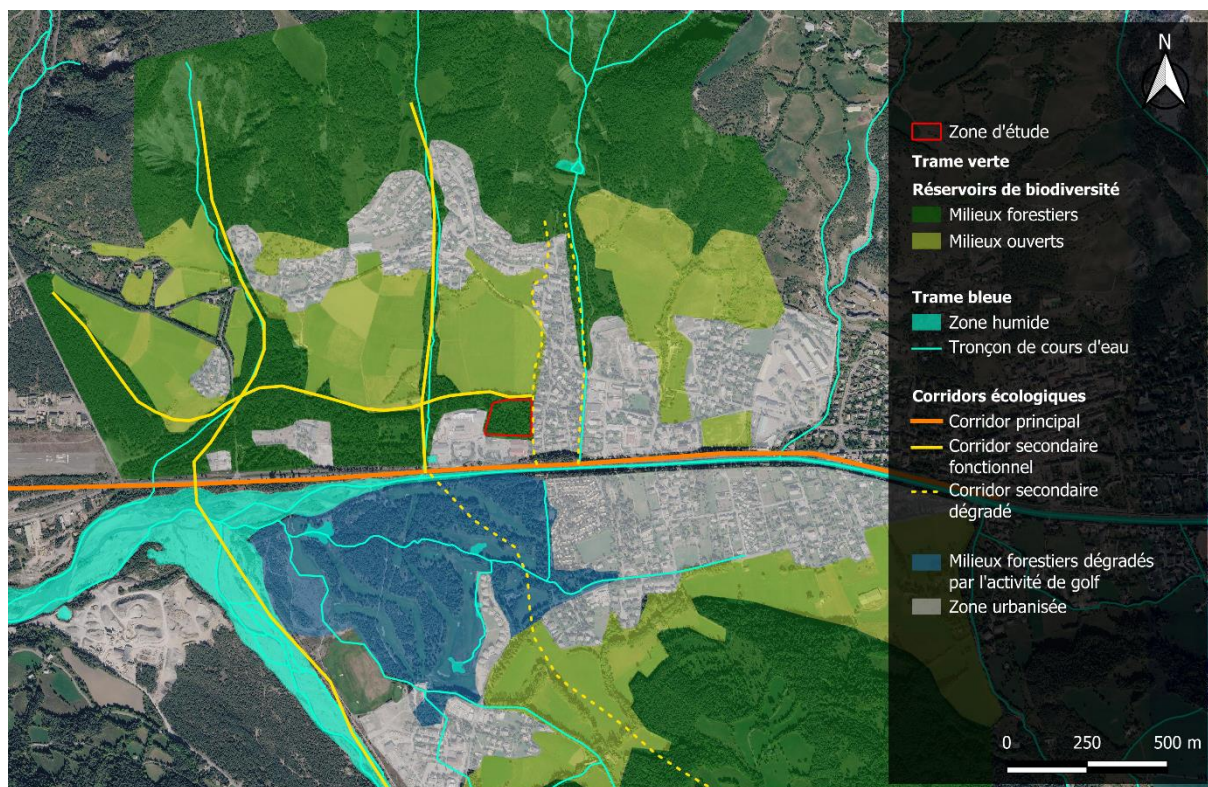
Carte 14 : zone d'étude et extrait de la trame verte et bleue du SRCE

### 3.7.2 A L'ECHELLE LOCALE

Au niveau local, la zone d'étude présente une naturalité favorable au développement et aux déplacements d'une biodiversité de fond de vallée de montagne.

La zone d'étude se trouve en bout d'un cordon boisé parallèle à l'Ubaye, dégradé sur le secteur par la présence de la zone d'activité et des zones habitées directement à l'est. Bien que ce cordon, relié à l'ouest au reste du versant adret, ne puisse pas s'étendre davantage vers l'est, des connexions dégradées (haies et cordons boisés) peuvent exister au niveau de la zone d'étude vers l'Ubaye et le versant nord, au sud et vers le versant adret au nord.

La participation du site à la bonne fonctionnalité écologique locale, notamment pour les milieux forestiers, est donc évaluée comme assez significative.



**Interprétation des fonctionnalités écologiques locales (analyse paysagère)**  
Commune de Saint-Pons

Réalisation juin 2026 : C.Lassalle  
Fond Ortho Google



Carte 15 : analyse des fonctionnalités écologiques locales

## 4 Synthèse des enjeux écologiques

Le tableau suivant synthétise des niveaux d'enjeux écologiques pour la zone étudiée et sa proximité, ainsi que les effets pressentis de la réalisation du projet **en l'absence de mise en œuvre de mesures particulières.**

| Type                | Niveau d'enjeux pour la zone d'étude | Commentaires                                                                                                                                                                               | Effets potentiels des travaux <b>en l'absence de mesure particulière</b> |
|---------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Zonages écologiques | Modéré                               | Le site se localise à un peu plus de 600 m au sud de la ZNIEFF « Forêts domaniales du Riou Bourdoux et du Bérard – Tête de Crouès – Costebelle. Des connexions écologiques sont possibles. | <b>Modérés</b>                                                           |
| Flore               | Réduit                               | Absence d'espèces patrimoniales connues et potentialités de présence non significative.<br>Aucune présence notable d'espèce végétale exotique envahissante.                                | Non significatifs                                                        |

| Type                        | Niveau d'enjeux pour la zone d'étude                                                                 | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Effets potentiels des travaux <b>en l'absence de mesure particulière</b>                                                                                            |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Habitats naturels           | <b>Modéré</b> pour le boisement de frênaie montagnarde<br><b>Fort</b> pour le boisement de peupliers | Milieus forestiers assez atypiques localement, probablement reliques d'une formation alluviale ancienne installée sur des alluvions stabilisées et non mobilisables à présent par l'Ubaye. Formation boisée depuis au moins 80 ans, notamment pour la partie nord. Formation remarquable de Peupliers blancs / Peupliers grisards. | <b>Forts</b>                                                                                                                                                        |
| Faune                       | Modéré pour l'entomofaune                                                                            | Présence potentielle du Morio en reproduction.                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Modérés</b><br>Destruction d'individus et destruction d'habitat en phase travaux                                                                                 |
|                             | Réduit pour l'herpétofaune                                                                           | Potentialité de présence non significative pour des espèces patrimoniales.                                                                                                                                                                                                                                                         | Réduits                                                                                                                                                             |
|                             | Modérés pour l'avifaune                                                                              | Le Verdier d'Europe et la Mésange boréale sont menacés vulnérables en PACA et sont potentiellement présentes en reproduction sur la zone d'étude.<br>Présence du Pic épeiche et du Pic noir (ce dernier en annexe I de la Directive Oiseaux).                                                                                      | <b>Modérés</b><br>Destruction de 10 arbres remarquables, destruction d'individus et d'habitats en phase travaux                                                     |
|                             | <b>Forts</b> pour les chiroptères<br><b>Réduits</b> pour les mammifères terrestres                   | Différentes espèces de chauves-souris peuvent fréquenter le site en chasse voir en gîte au niveau des cavités arboricoles, en particulier pour les espèces forestières.                                                                                                                                                            | <b>Forts pour les chiroptères</b><br>Destruction d'habitats (14775 m²), destruction de gîtes arboricoles (10 arbres). Perturbation des fonctionnalités écologiques. |
|                             |                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Peu significatifs pour les mammifères terrestres                                                                                                                    |
| Fonctionnalités écologiques | Modéré à fort                                                                                        | Le site est concerné par un corridor écologique identifié pour cette étude, en partie nord notamment                                                                                                                                                                                                                               | <b>Forts</b>                                                                                                                                                        |



**Synthèse des enjeux écologiques pour la zone d'étude**  
**Commune de Saint-Pons**

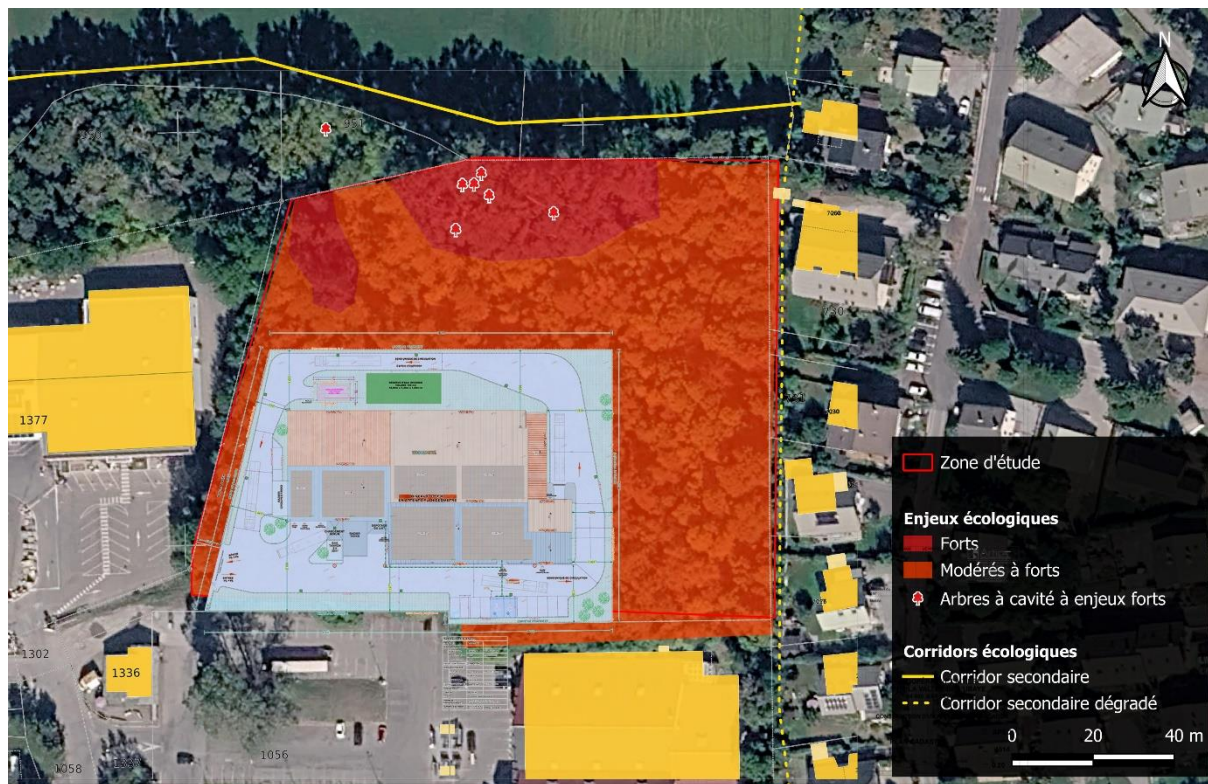
Réalisation juin 2026 : C.Lassalle  
 Sources : Silene (juin 2026)  
 Fond Ortho Google



*Carte 16 : évaluation et hiérarchisation des enjeux écologiques*

## 5 Mesures mises en place en faveur de l'environnement

La carte suivante localise le projet par rapport aux enjeux écologiques identifiés.



Carte 17 : Délimitation du projet de stade de slalom et hiérarchisation des enjeux écologiques

### Mesures d'évitement

- **E1 Evitement de la partie nord** comprenant notamment la peupleraie et les 10 arbres remarquables et à cavités identifiés et d'une bande boisée à l'est. Cette mesure permet de maintenir une surface de 8 000 m<sup>2</sup> de milieux remarquables à l'échelle locale. La bande boisée maintenue permet également de maintenir la fonctionnalité écologique du cordon boisé, notamment sur la lisière nord avec le champ cultivé.

### Mesures de réduction

#### PHASE PRE-TRAVAUX

- **R1 Démarrage du défrichement à l'automne**, à partir du 1<sup>er</sup> septembre et finalisation du défrichement si possible avant fin octobre, impérative avant fin février suivant. Cette mesure permet d'éviter les périodes de nidification pour l'avifaune. La coupe intervient également en dehors de la période de présence d'œufs, de chenilles ou de chrysalides pour le papillon Morio (qui s'étend de mai à août), et au moment où les adultes sont en activité de pré-hibernation (septembre-octobre).

- **R2 Balisage pour mise en défens de la partie nord évitée** avant le démarrage du défrichement (août précédent), en présence d'un écologue.
- **R3 Recherche d'arbres à cavités ou favorables aux chiroptères en gîte sur la zone d'emprise :** pour l'ensemble des arbres devant être abattus, une expertise réalisée par un chiroptérologue permet de rechercher les arbres gîtes potentiels. En cas de potentialité, une recherche de chauves-souris en gîte sera réalisée en journée et une sortie de gîte en début de nuit. Dans le cas où des chiroptères seraient présents en gîte, des systèmes anti-retours devront être mis en place. Cette intervention doit être organisée immédiatement avant l'abattage.
- **R4 Les arbres abattus sont laissés sur place au moins pendant 24 h.** Dans le cas de présence d'arbres présentant des potentialités en gîte pour les chauves-souris, un **abattage doux** sera réalisé. Les arbres sont marqués au préalable et lors de l'abattage ils sont retenus et déposés au sol le plus doucement possible.
- **R5 Sensibilisation des entreprises de travaux** intervenant sur le site, notamment par rapport au respect de l'emprise projet (cette sensibilisation est diffusée via le cahier des charges contractuels et lors d'une réunion de préparation de chantier, qui peut être réalisée en même temps que le balisage pour la mise en défens).

#### PHASE TRAVAUX

---

- **R6 Maintien du balisage** pour la zone d'emprise pendant toute la réalisation des travaux.
- **R7 Si des plantations sont réalisées,** des espèces présentes naturellement localement sont utilisées, et tant que possible labélisées Végétal local.

#### PHASE EXPLOITATION

---

- **R8 Absence d'éclairage permanent** sur le site et ses accès. La réalisation du projet ne doit pas entraîner une augmentation significative de la pollution lumineuse. Si des éclairages sont nécessaires, la hauteur à partir du sol ne devra pas dépasser 4 m, aucun éclairage direct vers les milieux naturels (vers le nord et l'est). La température de couleur des sources lumineuses est au maximum égale 2200 K (éclairage blanc chaud à dominante ambrée), voir dans l'idéal l'utilisation de LED ambrées de 1800 K ou des LED PC Amber afin de limiter les perturbations sur les chauves-souris et les insectes nocturnes. Le nombre de points lumineux est limité au maximum. Application d'un « URL négatif » : pas de flux lumineux au-dessus d'un angle supérieur à 10° en dessous de l'horizon. Les surfaces réfléchissantes ne sont pas éclairées et les façades du bâtiment sont de couleurs mats. L'éclairage est limité aux périodes d'activité de l'entreprise (l'utilisation d'un système à détection de mouvement reste possible).
- **R9 Maintien de la végétation sur la bordure ouest et la partie boisée au nord.** La commune de Saint-Pons étant soumise aux obligations légales de débroussaillage (arrêté préfectoral n°2025-274-006 du 01 octobre 2025), néanmoins la mise à distance des houppiers n'est pas imposée. Dans ce cadre, le débroussaillage ne concerne que la strate arbustive et herbacée. Le boisement de peupliers se localisant à plus de 20 m des aménagements, des ilots avec arbres seront délimités en formation alvéolaire afin de conserver une strate arbustive diversifiée. La surface de chaque ilots est de 30 m<sup>2</sup> maximum et chaque ilots sont distant entre eux de 20 m. Ces ilots ne feront l'objet d'aucun entretien spécifique dans la mesure où les houppiers des arbres sont situés à plus de 3 fois la hauteur de la végétation qu'ils surplombent (cas de la situation actuelle). La surface du boisement concernée est d'environ 1800m<sup>2</sup>. La

possibilité de cette réalisation devra être validée par la DDT. Les interventions d'entretien ne pourront être réalisées qu'à l'automne, entre mi-septembre et mi-novembre. L'entretien doit veiller à conserver des plans forestiers pour la régénération forestière.

- **R10 Suivi écologique** : un suivi écologique est réalisé à N+1, N+3 et N+5 après la réalisation des travaux. Il concerne en particulier les habitats naturels, l'avifaune, l'entomofaune et les chiroptères. En fonction des résultats, des recommandations spécifiques pourront être formulées et une réorientation des mesures pourra être proposée si nécessaire, notamment par rapport à l'entretien de la végétation.

## 6 Evaluation des effets résiduels (avec application des mesures)

Le tableau suivant présente l'évaluation des effets du projet **avec application** des mesures proposées ci-dessus.

| Type                | Niveau d'enjeux pour la zone d'étude                                                                        | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                       | Effets potentiels des travaux <b>en l'absence de mesure particulière</b> | Mesures                                      | Effets résiduels <b>avec application des mesures</b> |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Zonages écologiques | Modéré                                                                                                      | Le site se localise à un peu plus de 600 m au sud de la ZNIEFF « Forêts domaniales du Riou Bourdoux et du Bérard – Tête de Crouès – Costebelle. Des connexions écologiques sont possibles.                                                                         | Modérés                                                                  | E1<br>R2<br>R5 & R6<br>R7<br>R8<br>R9<br>R10 | Peu significatifs                                    |
| Flore               | Réduit                                                                                                      | Absence d'espèces patrimoniales connues et potentialités de présence non significative.<br>Aucune présence notable d'espèce végétale exotique envahissante.                                                                                                        | Non significatifs                                                        | E1<br>R5 & R6<br>R7<br>R10                   | Non significatifs                                    |
| Habitats naturels   | <b>Modéré</b> pour le boisement de frênaie montagnarde<br><b>Fort</b> pour le boisement de Peupliers blancs | Milieus forestiers assez atypiques localement, probablement reliques d'une formation alluviale ancienne installée sur des alluvions stabilisées et non mobilisables à présent par l'Ubaye. Formation boisée depuis au moins 80 ans, notamment pour la partie nord. | Forts                                                                    | E1<br>R2<br>R5 & R6<br>R7<br>R9<br>R10       | Assez peu significatifs                              |

| Type  | Niveau d'enjeux pour la zone d'étude                                                   | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                      | Effets potentiels des travaux <u>en l'absence de mesure particulière</u>                                                                                               | Mesures                                                  | Effets résiduels <u>avec application des mesures</u>                                                                      |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Faune | Modéré pour l'entomofaune                                                              | Présence potentielle du Morio en reproduction.                                                                                                                                                                                                    | <b>Modérés</b><br>Destruction d'individus et destruction d'habitat en phase travaux                                                                                    | E1<br>R1<br>R2<br>R4<br>R5 & R6<br>R8<br>R9<br>R10       | Peu significatifs                                                                                                         |
|       | Réduit pour l'herpétofaune                                                             | Potentialité de présence non significative pour des espèces patrimoniales.                                                                                                                                                                        | Réduits                                                                                                                                                                | E1<br>R2<br>R5 & R6<br>R9<br>R10                         | Peu significatifs                                                                                                         |
|       | Modérés pour l'avifaune                                                                | Le Verdier d'Europe et la Mésange boréale sont menacés vulnérables en PACA et sont potentiellement présentes en reproduction sur la zone d'étude.<br><br>Présence du Pic épeiche et du Pic noir (ce dernier en annexe I de la Directive Oiseaux). | <b>Modérés</b><br>Destruction de 10 arbres remarquables, destruction d'individus et d'habitats en phase travaux                                                        | E1<br>R1<br>R2<br>R4<br>R5 & R6<br>R8<br>R9<br>R10       | Peu significatifs                                                                                                         |
|       | <b>Forts</b> pour les chiroptères<br><br><b>Réduits</b> pour les mammifères terrestres | Différentes espèces de chauves-souris peuvent fréquenter le site en chasse voir en gîte au niveau des cavités arboricoles, en particulier pour les espèces forestières.                                                                           | <b>Forts pour les chiroptères</b><br>Destruction d'habitats (14775 m²), destruction de gîtes arboricoles (10 arbres).<br>Perturbation des fonctionnalités écologiques. | E1<br>R1<br>R2<br>R3<br>R4<br>R5 & R6<br>R8<br>R9<br>R10 | Assez peu significatifs<br><br>(destruction de 6000 m² d'habitat de chasse potentiel pour les chauves-souris arboricoles) |

| Type                        | Niveau d'enjeux pour la zone d'étude | Commentaires                                                                                         | Effets potentiels des travaux <u>en l'absence de mesure particulière</u> | Mesures                                            | Effets résiduels <u>avec application des mesures</u> |
|-----------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
|                             |                                      |                                                                                                      | Peu significatifs pour les mammifères terrestres                         | E1<br>R5 & R6<br>R8<br>R9<br>R10                   | Peu significatifs                                    |
| Fonctionnalités écologiques | Modéré à fort                        | Le site est concerné par un corridor écologique identifié pour cette étude, en partie nord notamment | <b>Forts</b>                                                             | E1<br>R2<br>R3<br>R5 & R6<br>R7<br>R8<br>R9<br>R10 | Peu significatifs                                    |

## 7 Synthèse et conclusion quant aux effets du projet

Avec la mise en œuvre des mesures proposées, les effets sont évalués comme globalement peu significatifs à assez peu significatifs pour les habitats naturels et pour les chiroptères. Les mesures permettent le maintien de la fonctionnalité écologique lié au cordon boisé, le maintien des éléments forestiers les plus remarquables grâce à l'évitement de la partie nord et de la mise en œuvre d'une gestion spécifique et adaptée. Les effets indirects de l'éclairage peuvent être maîtrisés et la surface de perte d'habitats forestiers, notamment pour les chiroptères, reste peu significative au regard des surfaces disponibles localement.

Concernant les autres aspects environnementaux, le projet s'insère au sein d'une zone commerciale existante, en zone U du PLU de la commune de St-Pons. L'évitement des parties nord et est doit permettre de limiter les effets sur le voisinage proche, et notamment par rapport au quartier d'habitations à l'est. Ces effets restent par ailleurs limités, le projet n'entraînant pas de nuisances particulières et significativement plus importantes que l'activité déjà présente au sein de la zone d'activité.

## 8 Méthodologie

### 8.1 RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE ET PREPARATION DE TERRAIN

Différentes sources ont été sollicitées lors de la recherche bibliographique. Les données obtenues ont permis de caractériser en amont le site et d'appréhender les enjeux écologiques, ainsi que de recenser les périmètres de protection et zonages d'inventaire reconnus : site N2000, ZNIEFF, zones humides, ...

Ont été consultés en particulier :

- la base de données Silene Expert,
- le site internet Faune PACA,
- les données du site Natura 2000, données des ZNIEFF environnantes,
- le site de la DREAL PACA,
- le SRADDET,
- le site de l'INPN.

### 8.2 DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE

**Zone d'étude rapprochée** : la zone d'étude rapprochée concerne la zone d'emprise des éléments du projet et ses abords directs.

**Zone d'étude ou zone d'étude étendue** : concerne une zone étendue à des parcelles contigües à la zone d'étude rapprochée. Il s'agit de la zone « **site d'étude** » représentée sur les différentes cartographies.

**Zone d'étude fonctionnelle** : est considérée en fonction des espèces et des groupes spécifiques concernés et permet de rendre compte du rôle du site dans la fonctionnalité écologique du territoire et plus précisément de l'intérêt de la zone d'étude pour les espèces présentant un large champ de déplacement (oiseaux, chiroptères, certains mammifères, ...).

### 8.3 INVENTAIRES DE TERRAIN

En 2026, le site a fait l'objet de différents passages de terrain, synthétisés dans le tableau suivant.

| Groupes visés                                                                              | Intervenant                     | Date         | Conditions d'intervention                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------|-------------------------------------------|
| Avifaune                                                                                   | Charlin<br>LASSALLE<br>MONTECO  | 26 mai 2026  | Conditions optimales.                     |
| Flore, habitats naturels<br>Evaluation des potentialités en gîtes<br>pour les chiroptères. | Caroline<br>GUIGNIER<br>MONTECO | 26 mai 2026  | Optimales                                 |
| Entomofaune                                                                                | Océane VELLOTT<br>ENTOMIA       | 10 juin 2026 | Bonnes : ensoleillé, vent modéré,<br>20°C |

**Concernant la flore et les habitats naturels**, les relevés de terrain permettent d'identifier les grands types d'habitats naturels de la zone d'étude, d'évaluer leur état de conservation et de localiser les espèces floristiques à enjeux et/ ou réglementées.

La phase de terrain a présenté les étapes suivantes :

- **Relevés de végétation** : relevés phytosociologiques adaptés au secteur d'étude (en général, un relevé par type de végétation (par habitat) sur secteur homogène). Le nombre et la taille des stations d'inventaire varient en fonction des habitats. Ces relevés permettent d'identifier et de décrire les habitats naturels (groupements végétaux) et leur état de conservation.
- **Relevés floristiques complémentaires** : les relevés de végétation sont complétés par des relevés floristiques afin de rechercher les espèces patrimoniales et / ou réglementées (avec géolocalisation par GPS des relevés et des espèces à enjeux) et de noter les espèces les moins abondantes, quand elles représentent un intérêt pour la caractérisation de l'habitat naturel. Ils ont également permis de rechercher les plantes hôtes pour l'entomofaune patrimoniale.
- **Observation des contours des différents habitats** (complément à la photo-interprétation de photographies aériennes) pour permettre de cartographier précisément les habitats naturels.
- **Évaluation de l'état de conservation** général et de la dynamique des habitats naturels et des espèces lors des visites de terrain : état de conservation en fonction de la surface des habitats, de la connectivité dans le périmètre du site et avec les milieux naturels voisins, de la présence et de l'abondance de populations indicatrices et/ou patrimoniales, des impacts actuels. Afin de traduire ces résultats en termes de hiérarchisation des enjeux, nous notons l'état de conservation non par type de milieux mais par secteur géographique (en effet, un même type d'habitat naturel peut être en excellent état de conservation sur un secteur mais très dégradé sur un autre). Les populations des espèces présentant des enjeux particuliers sont décrites : état de la population, nombre d'individus, localisation, menaces, nécessités.

La nomenclature utilisée pour nommer les espèces végétales de cette étude est celle du Museum National d'Histoire naturelle *Inventaire National du Patrimoine Naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr> au 01 juillet 2025.

Pour les habitats naturels les nomenclatures utilisées est la typologie CORINE BIOTOPE. Le Manuel d'interprétation des Habitats de l'Union Européenne (Commission européenne, 1999) a permis de nommer et codifier les habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive européenne Habitats/Faune/Flore (directive 92/43/CEE).

Aussi et malgré tous les efforts de prospections que nous avons pu conduire, nous rappelons qu'aucun inventaire des espèces végétales ne serait être exhaustif. Il se veut représentatif d'une situation floristique à un moment donné.

### **Concernant la faune**

Les méthodologies sont variables en fonction des groupes étudiés.

#### **Invertébrés**

Les insectes (et dans une moindre mesure les autres invertébrés) ont fait l'objet d'une campagne de prospection sur le terrain en un passage, réalisé par Océane VELLLOT le 10 juin 2026.

#### *Groupes entomologiques ciblés*

Les prospections ont prioritairement visé les insectes à statut réglementaire, les principales autres espèces à enjeu de conservation (listes rouges, listes ZNIEFF), ainsi que, plus globalement, les peuplements d'orthoptères, d'odonates et de lépidoptères diurnes (rhopalocères et zygènes).

Les observations ponctuelles parmi d'autres groupes (coléoptères, lépidoptères nocturnes, dermaptères...) ont également été intégrées au présent rapport d'étude.

### *Méthodologie générale*

Les prospections ont eu lieu lors de conditions météorologiques favorables à la détection des espèces visées (en particulier en termes de température et de vent). Les surfaces à prospector ont été parcourues à pied, de la manière la plus exhaustive possible, afin d'inventorier et cartographier précisément la distribution des espèces. Les espèces rares ou protégées sont localisées avec un GPS.

Les recherches diurnes à vue, éventuellement à l'aide d'un filet entomologique, constituent la méthode de base permettant de détecter la plupart des espèces (aux stades larvaires ou adulte, voire sous forme de chrysalide, etc.). Ces recherches visuelles ont également été associées à des écoutes de l'activité acoustique de certains insectes (orthoptères et cigales). Les différents habitats ont été examinés, ainsi qu'une grande variété de micro-habitats (retournement de pierres, crottes, etc.).

### *Pression d'inventaire et prospections*

| Date         | Auteurs                     | Type de méthodologie | Conditions météorologiques | Conclusion sur les conditions |
|--------------|-----------------------------|----------------------|----------------------------|-------------------------------|
| 10 juin 2026 | Océane VELLOTT<br>(ENTOMIA) | Prospection diurne   | Prospection diurne         | Favorable                     |

### *Limites*

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée. Un unique passage diurne a été consacré à l'entomologie. Cet effort de prospection ne permet pas d'obtenir un inventaire entomologique exhaustif, mais s'apparente davantage à un prédiagnostic forcément très incomplet en termes d'inventaire.

### *Evaluation des espèces entomofaunistiques à enjeux*

ENTOMIA hiérarchise les enjeux de conservation selon les cinq catégories suivantes :

| Niveau d'enjeu | Critères :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Majeur</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- classement CR (danger critique d'extinction) en liste rouge nationale ou européenne,</li> <li>- espèces microendémiques (aire de répartition tout au plus équivalente à la surface de quelques communes),</li> <li>- très menacées sur l'intégralité de leur aire de répartition, au point que l'aire soit devenue très fragmentée.</li> </ul>                                                                                                                        |
| <b>Fort</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- classement CR (danger critique d'extinction) ou EN (en danger d'extinction) en liste rouge régionale, classement EN ou VU (vulnérable) en liste rouge nationale ou européenne,</li> <li>- endémiques d'une aire relativement restreinte (inférieure à 10 000 km<sup>2</sup>) et modérément menacées,</li> <li>- menacées sur l'intégralité de leur aire de répartition (en cours de régression avérée),</li> <li>- déterminantes strictes pour les ZNIEFF.</li> </ul> |
| <b>Modéré</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- classement VU en liste rouge régionale, ou NT (presque menacé) dans au moins deux listes rouges (régionale, nationale ou européenne),</li> <li>- endémiques d'une aire relativement restreinte (inférieure à 10 000 km<sup>2</sup>), mais non menacées.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Faible</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- NT sur une seule liste rouge (régionale, nationale ou européenne),</li> <li>- remarquables ou déterminantes à critère pour les ZNIEFF,</li> <li>- en limite d'aire, ou rare dans l'aire biogéographique concernée.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                         |

|             |                        |
|-------------|------------------------|
| Très faible | Entomofaune ordinaire. |
|-------------|------------------------|

Tableau 3 : Typologie des enjeux de conservation (entomologiques)

## Herpétofaune

Aucune prospection spécifique n'a été réalisée. Les résultats s'appuient sur les données bibliographiques, les connaissances d'experts, la nature et la représentativité des habitats naturels présents, ainsi que les observations réalisées lors des passages pour la flore, les habitats naturels, l'avifaune et l'entomofaune.

## Avifaune

La visite de terrain réalisée pour l'avifaune a été réalisée au cours d'une demi-journée, en conditions matinales et météorologiques favorables (beau temps, pas de vent et ciel dégagé).

### Espèces ciblées

L'avifaune nicheuse patrimoniale prioritairement ciblée était les espèces de milieux forestiers, telles que Mésange boréale, Verdier d'Europe, ainsi que des espèces typiquement forestières permettant de qualifier la qualité d'accueil du boisement (Pics, Grimpereaux, Sittelle torchepot, etc.).

### Méthodologie générale

L'inventaire de l'avifaune a été réalisé suivant une méthodologie adaptée en tenant compte de la configuration des lieux :

**Inventaire qualitatif diurne des oiseaux, inspiré du protocole standardisé IPA** (Indices Ponctuels d'Abondance) en points fixes. Les observations et écoutes pouvant être réalisées entre les points d'écoutes étaient aussi annotées. La méthode des IPA permet notamment d'obtenir une bonne représentativité du cortège avifaunistique. Elle consiste en un échantillonnage ponctuel semi-quantitatif de 20 minutes. Les écoutes et/ou observations ont été réalisées du lever du jour jusqu'à diminution du pic d'activité autour de 10h30. Les points étaient espacés pour éviter les doubles comptages. La répartition des points d'écoute était conditionnée par les différents milieux naturels présents, la variabilité des zones à prospecter et notamment vis-à-vis des contraintes d'accès et/ou auditives (cours d'eau pouvant gêner l'écoute ou bruit issu de la circulation routière).

Les espèces patrimoniales sont localisées avec un GPS.

## Chiroptères et autres mammifères

Comme pour l'herpétofaune, ce groupe n'a pas fait l'objet d'inventaire spécifique mais l'analyse des enjeux se base sur les données bibliographiques, les connaissances d'experts, la nature et la représentativité des habitats naturels présents, les potentialités en gîte.

## 8.4 EVALUATION DES ENJEUX

Chaque espèce à enjeux est évaluée dans un contexte régional et dans le contexte plus local du site. Sont pris en compte pour l'évaluation : les réglementations appliquées à l'espèce, le niveau de classification dans les différentes listes rouges, l'abondance de l'espèce d'une façon générale et d'une façon locale, les conditions écologiques locales (habitats d'espèces, connectivité, isolement).

La hiérarchisation des enjeux est proposée suivant quatre niveaux :

| Faible                                                                                            | Modéré                                                                                                                                            | Fort                                                                                    | Très fort                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Peu ou pas d'enjeu : espèce réglementée ou évaluée mais abondante dans un contexte large (région) | L'espèce est réglementée et/ou évaluée mais est assez abondante au niveau régional. Le site peut représenter un habitat favorable à son maintien. | L'espèce est plutôt rare, le site représente un habitat favorable pour sa conservation. | L'espèce est rare à très rare. |

L'évaluation des enjeux pour les habitats naturels est réalisée suivant plusieurs critères et en particulier : l'intérêt communautaire (habitat dit Natura 2000), l'évaluation donnée par différents organismes reconnus (DREAL, INPN, ...), la représentativité locale, régionale et nationale de l'habitat, la faculté de régénération naturelle, la connectivité et l'isolement, l'état de conservation, la présence avérée ou potentielle d'espèces floristiques à enjeux de conservation.

La hiérarchisation des enjeux pour les habitats naturels est réalisée par la graduation suivante :

| Réduit                                                                                                                                                                  | Modéré                                                                                                                                                                                                              | Fort                                                                                                                                                                                | Très fort                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Peu ou pas d'enjeu : habitat commun, régénération naturelle rapide, peu favorable pour des espèces à enjeu, rôle réduit dans la fonctionnalité écologique du territoire | Habitat naturel relativement bien représenté au niveau régional, éventuellement habitat d'intérêt communautaire, régénération naturelle assez facile, pouvant être favorable à des espèces à enjeux de conservation | Habitat rare ou faiblement représenté au niveau régional, régénération naturelle difficile, enjeu de fonctionnalité, pouvant être favorable à des espèces à enjeux de conservation. | Habitat très rare, en bon état de conservation, régénération naturelle lente et aléatoire, favorable pour des espèces végétales d'intérêt particulier |

# ANNEXE 1 – Liste des espèces végétales inventoriées sur la zone d'étude

| St-Pons 04 projet de coopérative laitière 26/05/2026 |                                   |                |            |            |            |            |        |                                              |              |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------|------------|------------|------------|------------|--------|----------------------------------------------|--------------|
| Observateur : Caroline Guignier                      |                                   |                |            |            |            |            |        |                                              |              |
| Nom latin                                            | Nom français                      | Famille        | Protection | Evaluation | Directives | Convention | ZNIEFF | Indicatrices ZH (Ann. 2 arrêté 24 juin 2008) | Envahissante |
| <i>Abies alba</i> Mill.                              | Sapin blanc                       | Pinacées       |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Acer campestre</i> L.                             | Erable champêtre                  | Sapindacées    |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Acer pseudoplatanus</i> L.                        | Erable des montagnes              | Sapindacées    |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Alnus cordata</i> (Loisel.) Duby                  | Aulne cordé                       | Fagacées       |            |            |            |            |        | X                                            |              |
| <i>Aquilegia vulgaris</i> L.                         | Ancolie commune                   | Renonculacées  |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Betula pendula</i> Roth                           | Bouleau verruqueux                | Bétulacées     |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.      | Brachypode des forêts             | Poacées        |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch         | Céphalanthère à feuilles étroites | Orchidacées    |            |            |            | CITES      |        |                                              |              |
| <i>Chelidonium majus</i> L.                          | Chélidoine                        | Papavéracées   |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Cornus sanguinea</i> L.                           | Cornouiller sanguin               | Cornacées      |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Corylus avellana</i> L.                           | Noisetier                         | Bétulacées     |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Crataegus monogyna</i> Jacq.                      | Aubépine à un style               | Rosacées       |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó                | Orchis tacheté                    | Orchidacées    |            |            |            | CITES      |        |                                              |              |
| <i>Fragaria vesca</i> L.                             | Fraisier                          | Rosacées       |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Fraxinus excelsior</i> L.                         | Frêne élevé                       | Oléacées       |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Helleborus foetidus</i> L.                        | Hellébore fétide                  | Renonculacées  |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Ligustrum vulgare</i> L.                          | Troène commun                     | Oléacées       |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Lonicera xylosteum</i> L.                         | Chèvrefeuille des haies           | Caprifoliacées |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh            | Néottie ovale                     | Orchidacées    |            |            |            | CITES      |        |                                              |              |
| <i>Pinus sylvestris</i> L.                           | Pin sylvestre                     | Pinacées       |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce            | Sceau-de-Salomon odorant          | Asparagacées   |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Populus alba</i> L.                               | Peuplier blanc                    | Salicacées     |            |            |            |            |        | X                                            |              |
| <i>Populus nigra</i> L.                              | Peuplier noir                     | Salicacées     |            |            |            |            |        | X                                            |              |
| <i>Prunus padus</i> L.                               | Merisier à grappes                | Rosacées       |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Rhamnus cathartica</i> L.                         | Nerprun purgatif                  | Rhamnacées     |            |            |            |            |        |                                              |              |
| <i>Sorbus aucuparia</i> L.                           | Sorbier des oiseleurs             | Rosacées       |            |            |            |            |        |                                              |              |

## ANNEXE 2 – Liste des espèces invertébrés inventoriées sur la zone d'étude

Relevés réalisés O. Vellot (ENTOMIA), en juin 2026.

| Classe     | Ordre           | Famille       | Espèce                           | DH | PN | LRE | LRN | LRR | ZNIEFF | Enjeu local |
|------------|-----------------|---------------|----------------------------------|----|----|-----|-----|-----|--------|-------------|
| Arachnida  | Araneae         | Thomisidae    | <i>Synema globosum</i>           |    |    |     | LC  |     |        | Très faible |
| Gastropoda | Stylommatophora | Clausiliidae  | <i>Cochlodina laminata</i>       |    |    | LC  | LC  |     |        | Très faible |
| Insecta    | Coleoptera      | Cleridae      | <i>Trichodes alvearius</i>       |    |    |     |     |     |        | Très faible |
| Insecta    | Coleoptera      | Coccinellidae | <i>Coccinella septempunctata</i> |    |    |     |     |     |        | Très faible |
| Insecta    | Diptera         | Syrphidae     | <i>Eristalis tenax</i>           |    |    | LC  |     |     |        | Très faible |
| Insecta    | Diptera         | Syrphidae     | <i>Merodon equestris</i>         |    |    | LC  |     |     |        | Très faible |
| Insecta    | Diptera         | Syrphidae     | <i>Myathropa florea</i>          |    |    | LC  |     |     |        | Très faible |
| Insecta    | Diptera         | Syrphidae     | <i>Sphaerophoria scripta</i>     |    |    | LC  |     |     |        | Très faible |
| Insecta    | Hemiptera       | Cydnidae      | <i>Tritomegas bicolor</i>        |    |    |     |     |     |        | Très faible |
| Insecta    | Hymenoptera     | Apidae        | <i>Apis mellifera</i>            |    |    | DD  |     |     |        | Très faible |
| Insecta    | Lepidoptera     | Lycaenidae    | <i>Lysandra bellargus</i>        |    |    | NT  | LC  | LC  |        | Très faible |
| Insecta    | Lepidoptera     | Nymphalidae   | <i>Lasiommata megera</i>         |    |    | LC  | LC  | LC  |        | Très faible |
| Insecta    | Lepidoptera     | Nymphalidae   | <i>Maniola jurtina</i>           |    |    | LC  | LC  | LC  |        | Très faible |
| Insecta    | Lepidoptera     | Nymphalidae   | <i>Pararge aegeria</i>           |    |    | LC  | LC  | LC  |        | Très faible |
| Insecta    | Lepidoptera     | Pieridae      | <i>Gonepteryx rhamni</i>         |    |    | LC  | LC  | LC  |        | Très faible |
| Insecta    | Orthoptera      | Acrididae     | <i>Gomphocerippus brunnus</i>    |    |    | LC  | 0   | LC  |        | Très faible |